

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

État des lieux



En collaboration avec Territoires Citoyens Conseils – Denis Vallance

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1. Présentation de la démarche et de la méthode	p. 5
1.1. Les objectifs du Schéma	p. 5
1.2. La démarche engagée sur une année	p. 7
1.3. La méthode	p. 8
2. Etat des lieux	p. 12
2.1. Analyse de l'offre de services	p. 12
2.1.1. Analyse globale et territoriale	p. 12
2.1.2. Analyse thématique	p. 16
2.2. Analyse de la demande	p. 27
2.2.1. Le point de vue des acteurs départementaux	p. 27
2.2.2. Le point de vue des acteurs territoriaux	p. 28
2.2.3. Le point de vue des acteurs et habitants	p. 33
2.2.4. Point de vue des Ateliers Départementaux	p. 38
3. Les enjeux	p. 44
3.1. Les enjeux généraux	p. 44
3.2. Les enjeux thématiques	p. 49
3.3. Les enjeux territoriaux	p. 51
Récapitulatif	p. 53

Introduction

Données de cadrage

Sur impulsion et avec le soutien de l'État, le Département du Lot a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)).

Au plan national, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit deux points qui sont précisés :

- Les schémas de services ne visent pas exclusivement le rural mais l'ensemble du territoire départemental, et devront **mettre en évidence les territoires déficitaires**, éventuellement en zone urbaine et périurbaine.
- Ils devront comporter un volet développement de la mutualisation qui contribuera, entre autres, au renforcement du réseau de maisons de services au public.

Le schéma départemental se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action couvrant une période de 6 ans et visant l'amélioration de l'accessibilité des services dans toutes les dimensions.

Le département du Lot a la particularité de se situer au nord de la région Occitanie, en lien avec 2 autres régions, Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes, et entouré de 6 départements limitrophes (Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Cantal).

Les bassins de vie de proximité et de dimensions comparables sont les suivants : Brive, Montauban, Rodez.

Le département du Lot est aussi sous l'influence de la métropole toulousaine.

Département du Lot : Carte d'identité au 30 juin 2016

- Superficie : 5 217 km² soit 11,5% de la superficie Midi-Pyrénées
- Préfecture : Cahors 21 333 habitants.
- Sous-préfectures : Figeac 10 571 habitants. Gourdon 4 830 habitants.
- 2 PÉTR
- 1 parc naturel régional
- 12 communautés de communes, (Grand Figeac 42.500 habitants, CauValDor 37.200 habitants) et une communauté d'agglomération (Grand Cahors 43 400 hab. (2010).
- 175 000 habitants, une population en croissance moyenne de 0,6 % par an mais qui vieillit, un chiffre comparable à la moyenne française.

Avec 175 000 habitants recensés, le département du Lot est certes loin du record (280 000 habitants en 1881) mais aussi loin du point bas évalué à 148 000 habitants en 1954. Autre point positif, la population qualifiée et diplômée s'accroît entre 2006 et 2011, le rythme de solde migratoire de 0,9 % est l'un des plus rapides de France.

Mais la population est de plus en plus âgée, les plus de 65 ans représentent 25 % de la population lotoise contre 17 % sur l'ensemble du territoire, les 45-59 ans représentent à eux seuls 22 % de la population.

Selon les indicateurs démographiques, le taux de natalité décroît régulièrement depuis 1968 avec un léger sursaut sur la dernière décennie.

Il est à noter que l'aire urbaine de Cahors absorbe la moitié de la croissance du département, poussée aussi (+0.6 %) sur l'axe Figeac-Brive.

Le département du Lot se place parmi les 10 départements français les moins peuplés, il héberge 6% de la population de la région Midi-Pyrénées.

La croissance démographique lotoise est néanmoins supérieure à celle de l'ensemble de la métropole (+ 0,7% par an). Ce développement démographique est uniquement dû à l'arrivée de population sur le

territoire (+ 1,1 % par an), un taux de variation du solde migratoire parmi les plus forts de métropole et comparables à celui de la Haute-Garonne.

Rappel du cahier des charges

Les objectifs, le périmètre et les attendus de la mission

Pour l'accompagnement dans la réalisation des différentes étapes de l'élaboration du schéma et du plan d'actions, le Département du Lot et la Préfecture ont fait appel à un prestataire externe. Le Département est maître d'ouvrage de cette étude qui sera cofinancée par l'Etat et le Département.

La mission vise à établir le schéma départemental d'accessibilité des services au public. Elle fait l'objet d'une tranche ferme décomposée en trois phases.

- **Phase 1** : Etat des lieux et diagnostic territorial sur l'accessibilité des services au public, Cette phase comprenait les prestations suivantes :
 - la compilation des éléments pertinents d'état des lieux, établie à partir des données des études remises par le pouvoir adjudicateur,
 - la réalisation du diagnostic
 - l'animation de la démarche, y compris les réunions du prestataire avec le comité de pilotage et le comité technique.

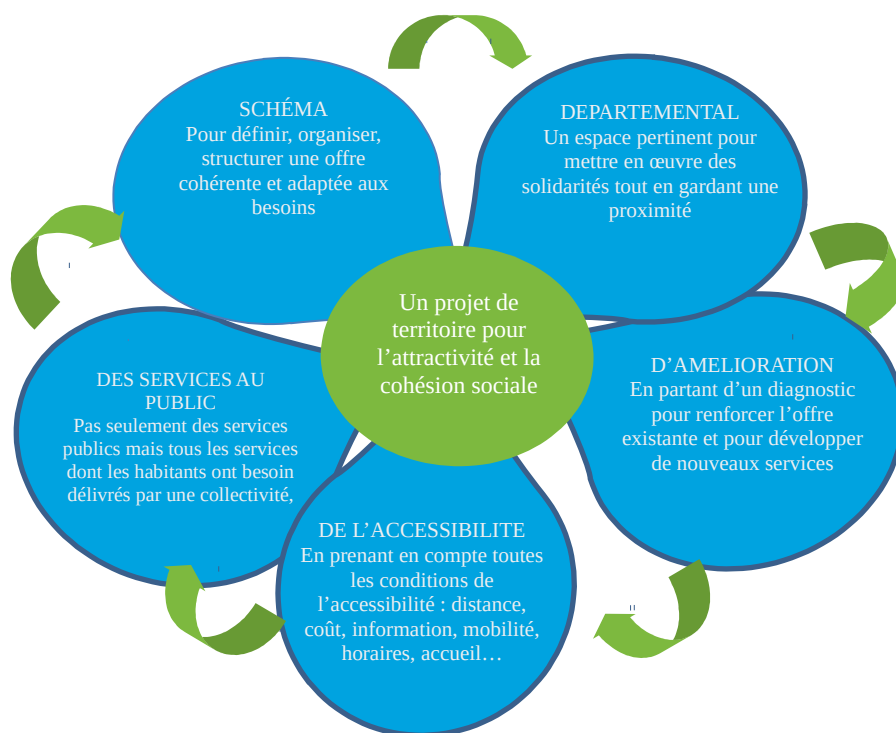
- **Phase 2** : Plan d'actions intermédiaires
Cette phase comprenait les prestations suivantes :
 - l'élaboration du plan d'actions afin d'établir des pistes concrètes territorialisées et priorisées d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
 - l'animation de la démarche
 - une réunion de restitution du prestataire avec le comité de pilotage et le comité technique

- **Phase 3** : Schéma final :
Cette phase comprenait les prestations suivantes :
 - propositions du schéma
 - une réunion de restitution du prestataire avec le comité de pilotage
 - une réunion de restitution du diagnostic et schéma devant l'ensemble des partenaires (comité de pilotage, comité technique)

Elle permet de vérifier les conditions actuelles d'accessibilité des services au public sur le département. Elle doit préciser les pistes de renforcement de l'offre existante pour répondre, sur tout le département et aux échelles pertinentes, aux enjeux et aux problématiques de ses populations et usagers, actuels et futurs, en matière d'accès des services au public.

Le présent rapport final présente d'abord la méthode et le déroulement de l'étude, puis les deux grandes parties du schéma, l'état des lieux et la proposition de plan d'action.

1. Présentation de la démarche et de la méthode



1.1. Les objectifs du Schéma

1.1.1. Le schéma d'accessibilité des services au public : une opportunité !

Une démarche dynamique de développement

Au cœur de ce contexte tiraillé entre contraintes et projets, le Département et l'Etat décident d'engager un schéma départemental d'accessibilité des services au public. Bien au-delà de la stricte application des nouvelles obligations légales, ce schéma est d'emblée conçu comme un outil de développement, une opportunité pour accompagner et démultiplier les initiatives départementales et locales de développement de projets.

Ici, on ne se contente pas du minimum. C'est une ambition d'égalité de traitement de chaque habitant-usager et de chaque territoire qui est à l'œuvre. Mais cette ambition est loin d'être « statique » : il ne s'agit pas d'établir une sorte d'égalitarisme par vases communicants entre territoires ou par perfusion descendante. Ces essais de raccourcis de développement qui ignorent les acteurs réels du développement ont tous échoués partout où ils ont été tentés par excès d'empressement. Et ils ne sont de toute manière plus envisageables dans cette période de raréfaction de moyens financiers.

Le Département et l'Etat ont au contraire souhaité engager à cette occasion une démarche dynamique, appuyée sur les acteurs tant pour le diagnostic de la situation que pour l'élaboration des pistes d'action. Il ne s'agit pas de gommer les difficultés bien au contraire. Le diagnostic a été participatif tout autant que sincère et objectif. Parce que les Lotois, leurs élus et les services de l'Etat comme du Département savent bien « qu'on ne se raconte pas d'histoires » entre soi, car c'est de l'avenir du département dont il s'agit. C'est pourquoi l'ancrage de la démarche sur les forces vives du territoire garantit une démarche réaliste. Les apports externes ont de leur côté également tenu compte fortement de cette volonté et nécessité incontournable : c'est avec les Lotois qu'on fera du Lot un territoire à vivre pour longtemps.

Une démarche intégrée élus/services/consultant

Les services du Département et de l'Etat ont d'ailleurs clairement affiché leur ambition et leur détermination dès avant l'étude. Loin d'attendre l'hypothétique salut d'un diagnostic clé en mains réalisé par un spécialiste externe, ils ont engagé un lourd travail d'état des lieux à partir de leurs propres données, extrêmement riches et variées, l'ont complété par une démarche de sondage auprès de la population, ont mobilisé les différents acteurs compétents en la matière. L'enquête sur les nouveaux arrivants conduite par la Direction départementale des territoires, la note de la Direction des Infrastructures et de l'Aménagement sur l'accès de la population lotoise aux équipements et services à partir de l'étude INSEE et de l'enquête ménages, le pré-diagnostic engagé sous la responsabilité du Préfet, le document de l'Insee sur les pôles de services, montrent s'il en était besoin toute la puissance d'observation et la capacité d'analyse des équipes du Département et de l'Etat. Nous nous sommes résolument appuyés sur ces forces vives du territoire. Pragmatisme et efficacité : il faut d'abord et avant tout compter sur les capacités locales. Les services départementaux l'ont d'ailleurs également prouvé par leur important travail de priorisation budgétaire des actions départementales proposé aux élus. Enfin, les élus eux-mêmes ont affiché leur détermination à faire de ce mandat un mandat de construction, de développement pour tous et par tous.

Une approche sur mesure

L'appel à contribution extérieure a en conséquence été conçu comme un complément à tout ce chantier interne Etat/Département. C'est pourquoi, loin de tout placage d'une méthodologie élaborée ailleurs ou même déjà éprouvée ailleurs, c'est d'une approche sur mesure dont le Département et l'Etat avaient besoin. Une approche tenant compte respectueusement de tout le travail engagé et de toutes les compétences en présence. Une approche privilégiant la co-construction avec ceux qui sont les initiateurs de la démarche et qui en sont les garants ultérieurs de la pérennité : services de l'Etat, du Département, élus départementaux, structures intercommunales, tant sur le plan politique qu'administratif, porteurs de projets, acteurs privés porteurs de services indispensables aux habitants, et habitants eux-mêmes, qui ont été appelés à se prononcer sur ce projet.

Une démarche participative

Chacun a été associé, mobilisé, appelé à s'exprimer dans le respect des différences et des avis éventuellement divergents. C'était nécessaire tant pour la phase d'état des lieux et de diagnostic déjà bien engagée par l'appel à expressions multiples, que dans la phase du plan d'actions intermédiaire et du schéma final qui se sont appuyés sur la réalité des initiatives locales ou des projets formulées par les acteurs locaux pour l'avenir. Et de surcroît, c'est d'ailleurs au travers de ces projets locaux que le plan trouvera toutes ses chances de vivre et de se pérenniser : la combinaison des projets et l'intelligence collective sont un gage plus efficace que tout dispositif technique de contrôle pour garantir l'efficacité et la pérennité du développement.

Une démarche source de développement

Enfin, l'ambition affichée par l'Etat et le Département dépasse la seule nécessité d'une répartition équitable des services sur le territoire. Il s'agit bien entendu d'abord et avant tout d'une approche cartographique et isochrone de l'implantation des services à la population et du temps d'accès ainsi que des conditions qualitatives d'accès à ces services pour chaque habitant. Mais au-delà d'une approche exclusivement géographique, il s'agit de faire de chaque manque ou insuffisance repérés une opportunité de développement : qui sera en mesure de combler ce manque ou cette insuffisance, comment, avec quels moyens, en articulation avec quels acteurs, en mobilisant quelles ressources locales, ... ?

C'est tout l'enjeu de ce plan. Bien entendu, assurer sa mission première d'accessibilité aux services de tous les habitants. Mais au travers des actions qu'il générera, c'est une nouvelle impulsion de développement local et départemental qui est attendue. La reconstitution et/ou le développement de nouveaux services seront l'occasion à chaque fois de l'émergence d'une nouvelle initiative de développement. Avec toutes ses retombées induites. Et en veillant à son ancrage local, notamment en s'appuyant sur les capacités et dynamismes des acteurs locaux.

C'est en tenant compte de tous ces enjeux et de cette forte volonté locale qu'a été construite la méthodologie qui suit.

C'est dans ce même esprit que la proposition de plan d'action qui suivra dans la deuxième phase revêtira, conformément aux souhaits du comité de pilotage, d'avantage la forme d'un plan stratégique permettant que chaque acteur prenne sa part dans la construction des services de demain, qu'une liste à la Prévert de fiches actions trop souvent oubliées parce que trop détaillées et jugées trop techniques.

1.2. La démarche engagée sur une année

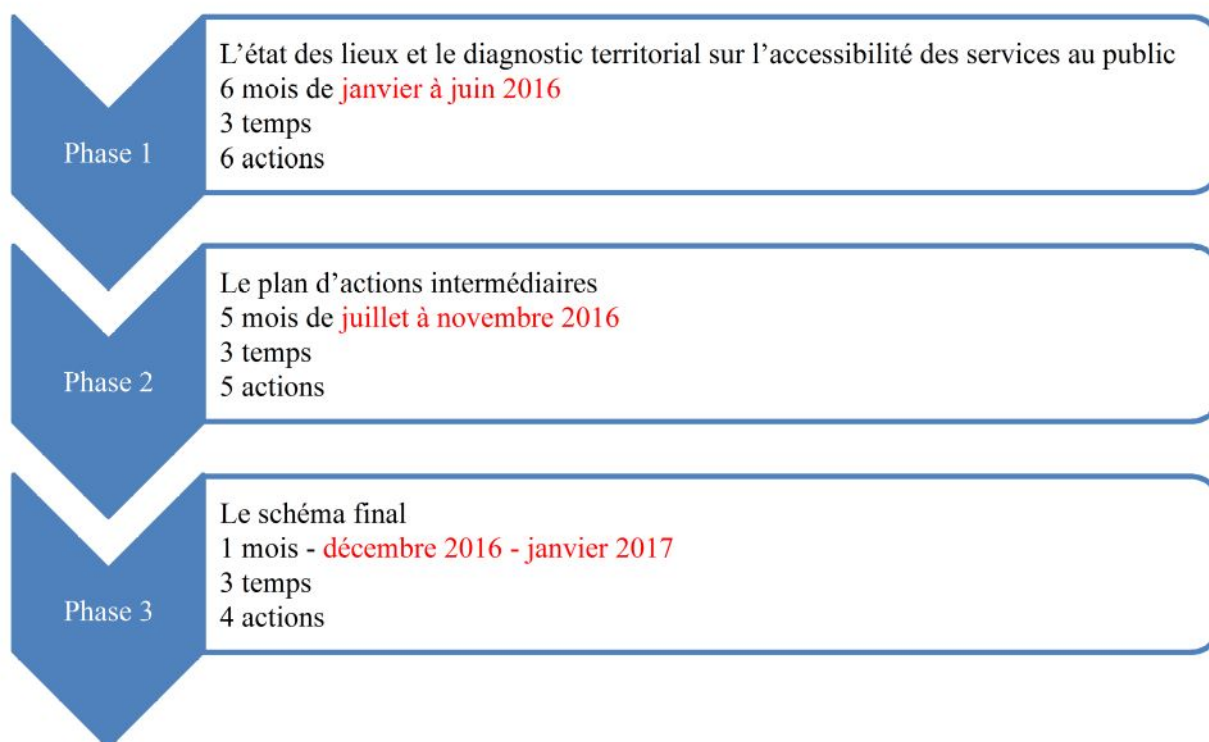
A partir des nombreux éléments déjà rassemblés par les services de l'Etat et du Département, les trois phases prévues au cahier des charges pour l'élaboration progressive sur une année du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public (SDAASP) ont été mises en œuvre :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic territorial sur l'accessibilité des services au public (6 mois)
- Phase 2 : Plan d'actions intermédiaires (5 mois)
- Phase 3 : Schéma final (1 mois)

La démarche s'est appuyée sur l'ensemble des documents réalisés au cours des dernières années, et a fait, nous le verrons, une large place aux démarches participatives.

Le comité de pilotage a été réuni au début de la démarche et à la fin de chaque phase, soit 4 fois en tout, et le comité technique deux fois intermédiaires de plus en cours de phase 1 et en cours de phase 2, soit 6 réunions en tout. Par ailleurs, TC Conseils s'est appuyé régulièrement sur des allers-retours informels avec un petit groupe projet, interlocuteur collégial permanent du projet. Soulignons ici la grande qualité de ces échanges avec les représentants du Département notamment et de l'Etat.

Les trois phases prévues au cahier des charges se sont déroulées selon le calendrier prévu, chacune divisée en plusieurs temps et actions. Les actions sont, pour la bonne compréhension, segmentées dans la présentation, mais elles ont de fait été très liées entre elles, fluidifiées par un chevauchement en partie des unes sur les autres, et également complétées par de nombreuses phases d'écriture, de réflexion, d'allers-retours de TC Conseils avec les services qui n'apparaissent pas dans le présent descriptif.



1.3. La méthode engagée

1.3.1. Phase état des lieux

Cette phase a permis successivement :

- De faire l'inventaire de tous les éléments d'état des lieux disponibles
- De s'approprier tous les aspects quantitatifs établis par les différentes enquêtes et les documents fournis
- D'identifier les premiers éléments qualitatifs contenus dans ces documents
- De les compléter par un ensemble d'entretiens individuels et collectifs pour établir toutes les dimensions qualitatives complémentaires
- De croiser les approches territoriales et thématiques
- D'en déduire collégalement les secteurs géographiques et services thématiques en déficit d'accessibilité
- De dégager les premières pistes d'améliorations possibles

Des entretiens individuels ou collectifs : 85 personnes en 33 rdv ou réunions

Nous avons rencontré une série d'acteurs individuellement ou collectivement (selon une liste définitive présentée au comité technique et au comité de pilotage). L'objectif était d'affiner, tant territorialement que thématiquement, l'état des lieux quantitatif par des éléments qualitatifs. C'était également l'occasion de recenser les différentes actions conduites par les interlocuteurs en termes d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il est en effet essentiel dès le début d'anticiper la combinaison et donc la démultiplication des conditions d'accessibilité avec les projets en cours ou à venir des opérateurs locaux ou thématiques. Cette dimension est également déterminante pour

l'appropriation par les acteurs locaux et départementaux des objectifs futurs du schéma, parce qu'il sera en phase avec leurs propres projets.

Les différents acteurs suivants seront rencontrés individuellement ou collectivement durant cette action :



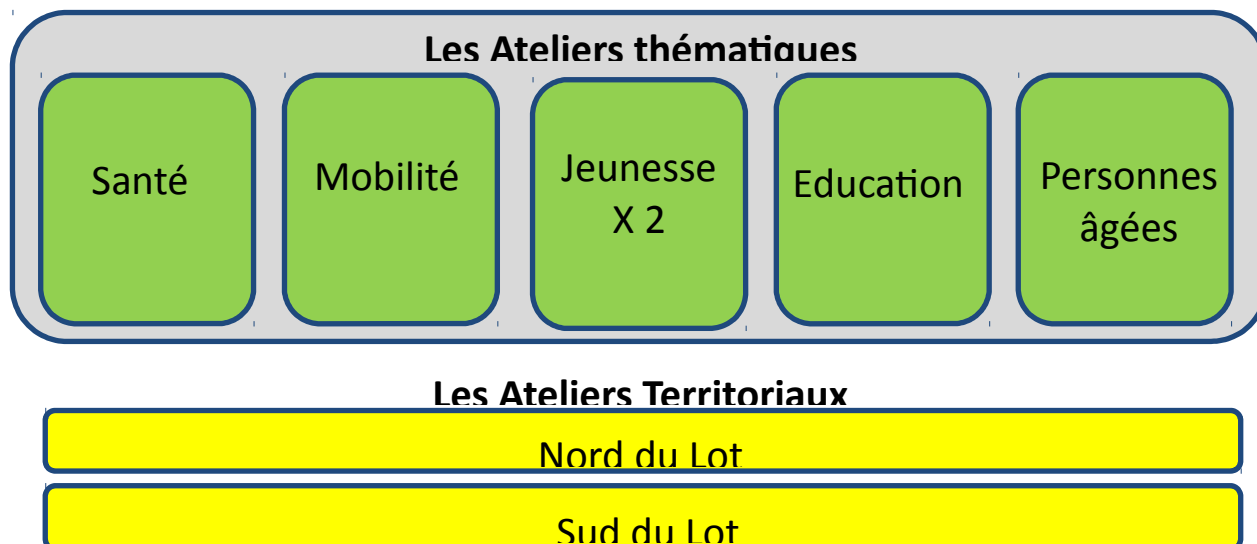
Des Ateliers départementaux : 120 personnes en 8 ateliers

La matière de l'état des lieux est désormais largement enrichie par l'ensemble des entretiens individuels et collectifs. Outre les données quantitatives de départ, nous disposons alors de nombreuses appréciations qualitatives. Mais elles étaient encore à ce stade une addition d'appréciations individuelles ou de groupes d'acteurs de même nature. Il était indispensable à ce stade, afin de les hiérarchiser et de les consolider, de les confronter entre elles et d'engager le débat entre acteurs différents sur chaque série d'appréciations qualitatives. Ce partage de l'état des lieux ouvrait alors la voie de la définition des grands axes d'amélioration.

Il a au final été organisé 8 ateliers départementaux, deux territoriaux et six thématiques. Véritables marqueurs de la volonté participative du département et de l'Etat, ces ateliers, animés de manière très participative par TC Conseils, ont été l'occasion du croisement, voire de la confrontation des points de vue entre les différents acteurs.

Chacun de ces Ateliers Départementaux de l'Accessibilité, a été ouvert à toutes les catégories d'acteurs rencontrés dans la phase d'entretiens, ainsi donc qu'aux usagers. Sur la base d'une préparation active avec les services départementaux et de l'Etat, ainsi que ceux des intercommunalités concernées le cas échéant, une série de problématiques ont été soumises aux participants sur la base des données recueillies et complétées par les étapes précédentes. Un certain nombre de questions et de débats ont ainsi été introduits afin que les participants expriment, en complément des données disponibles, leur point de vue sur la situation et leurs préconisations pour remédier aux difficultés qui leur semblent les plus fortes. Par une méthode d'animation particulière, chacun a eu la capacité de s'exprimer sans sur-représentation des « habitués », des « lobbies », des « officiels ». Et surtout les différentes expressions ont été soumises au débat au lieu de s'arrêter comme trop souvent à la juxtaposition d'avis différents.

Cette matière vivante a été précieusement récoltée et synthétisée pour alimenter à son tour l'état des lieux et les propositions.



Une enquête auprès des habitants sur la base du volontariat sur Lot.fr : 1400 réponses

L'enquête du Schéma Départemental de l'accessibilité des services au public visait, en complément des éléments d'Etat des lieux remis au bureau d'études, à prendre en compte la perception et les aspirations des Lotois en termes de services à la population.

Elle a été mise en ligne sur le site lot.fr au mois de novembre 2015 pour une durée de deux mois et a fait l'objet d'une vaste publicité (site Internet, mailings, encarts presse ...)

Au total 1400 personnes se sont connectées et un peu moins de 1100 réponses sont exploitables, ce qui représente un taux de réponse jugé extrêmement satisfaisant. A titre de comparaison certaines études similaires lancées dans d'autres Départements ont recueillies moins de 500 réponses.

1.3.2. Phase Plan d'action

Des fabriques départementales

Pour un nombre limité de projets d'actions, la définition précise des modalités de mise en œuvre a fait l'objet de séances de travail spécifique. Soit parce que la proposition était totalement nouvelle, soit parce qu'elle butait sur des questions complexes à résoudre, soit parce qu'elle nécessitait un temps de test, de « prototypage » spécifique avant d'être définitivement définie et retenue.

Ces temps de créativité et de mise en opérationnalité ont été préparés et animés par TC Conseils. Ces réunions sont animées sur le mode des méthodes du design de politiques publiques. Inspirées de l'élaboration d'objets les plus conformes aux attentes et besoins de l'utilisateur, et appliquées aux politiques publiques, elles permettent de concevoir et définir des actions publiques les plus conformes possibles aux attentes de l'utilisateur, mais en tenant compte également bien entendu des contraintes propres de l'action publique : moyens financiers, disponibilité des ressources, etc.

Elles ont donc associé à la fois les concepteurs de l'action, les futurs gestionnaires, les usagers et des compétences techniques spécifiques aptes à répondre aux questions opérationnelles. Partant de l'ensemble des ingrédients souhaités de l'utilisateur, contraintes de l'opérateur et moyens en présence, elles permettent d'abord de construire pragmatiquement la réponse aux problématiques, pas à pas et

dans le débat, et également d'imaginer et concevoir les mutualisations nécessaires pour parvenir au résultat souhaité dans le respect des contraintes de chacun. Elles identifient également les conditions de réussite et les engagements nécessaires de chacun pour parvenir à l'objectif recherché.

Le produit des Fabriques n'est pas nécessairement un produit fini. Il deviendra matière à réinvestir pour les opérateurs thématiques, les intercommunalités, l'Etat ou le Département. Mais ils dégagent au moins les grandes lignes d'éléments favorables à la concrétisation d'une idée nouvelle ou à la résolution d'un problème complexe.

Les Fabriques permettent également de ne pas en rester à « l'incantation » dès lors qu'on ne sait comment résoudre une question, et de profiter de l'expertise d'usage des habitants et/ou des acteurs locaux.

Des groupes de travail techniques

Lorsque le sujet à concrétiser était plus technique ou revêtait un lien plus fort avec des démarches conduites par d'autres partenaires, nous avons opté pour des groupes de travail techniques associant les services / opérateurs concernés. Ils ont conduit à articuler de manière plus étroite les travaux déjà engagé et les plus-values attendues par le schéma dans le même domaine. Ainsi, ni doublon, ni maintien d'un statu quo. Partir plutôt de ce qui est en cours et l'intégrer, puis le compléter par des actions et objectifs spécifiques au schéma.

Les 7 Fabriques départementales des services Pour co-construire des réponses adaptées

- Fabrique Jeunesse (Sud Lot)
- Fabrique Jeunesse (Nord Lot)
- Fabrique Personne âgées ou handicapées
- Fabrique Premier accueil
- Fabrique Publics fragiles
- Fabrique Conférence citoyenne
- Fabrique Socle commun

Les 4 Groupes de travail sur des sujets plus techniques

- Groupe de travail Santé
- Groupe de travail Education
- Groupe de travail Hauts Débits
- Groupe de travail Dispositif de soutien

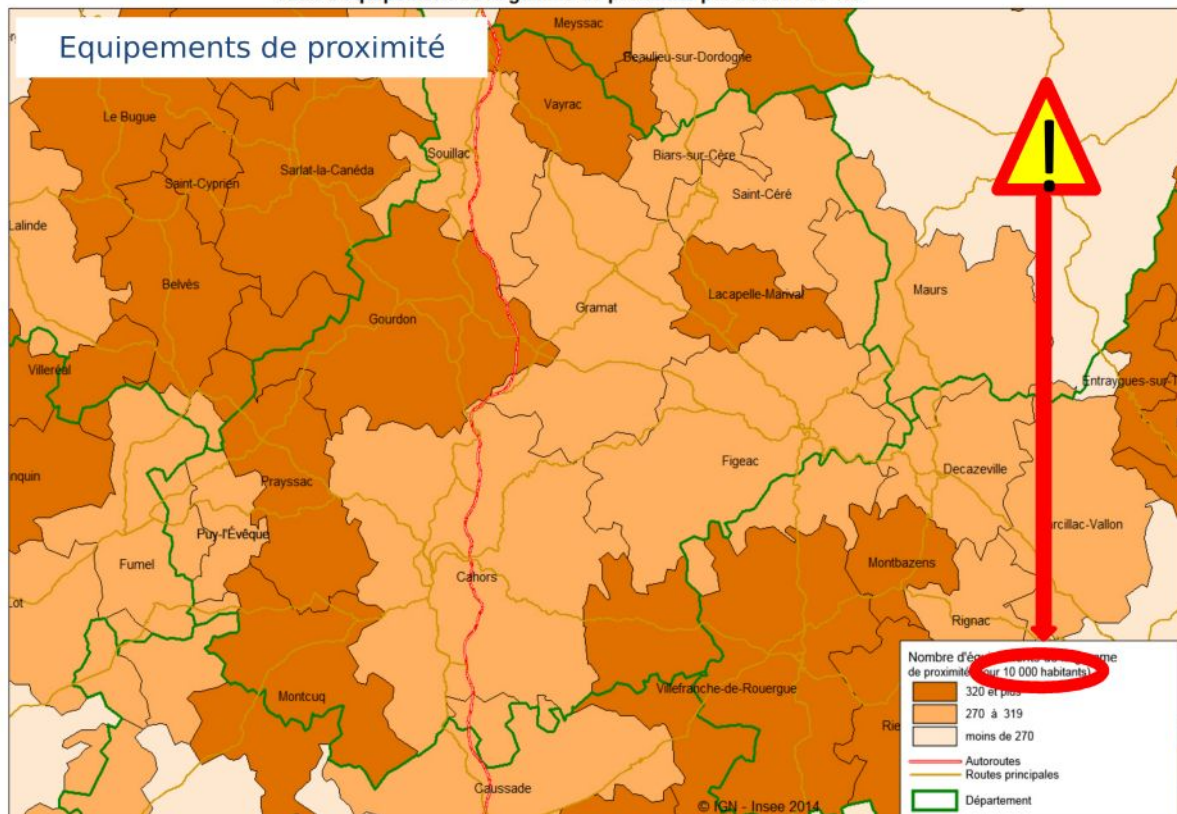
3) Des équipements globalement bien répartis

Analyse de la Base des Equipements de l'Insee

Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé – Social	Transports	Equipements sportifs	Loisirs
<ul style="list-style-type: none"> • Poste • Banque • Artisans bâtiment • Coiffeur • Restaurant... 	<ul style="list-style-type: none"> • Epicerie • Boulangerie • Boucherie • Fleuriste... 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles maternelles et primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin généraliste • Chirurgien-dentiste • Kiné • Infirmier • Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxi 	<ul style="list-style-type: none"> • Boule de billard • Tennis • Gymnases • Terrain grands jeux 	
<ul style="list-style-type: none"> • Trésor public • Police/Gendarmerie • Contrôle technique • Vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Supermarché • Librairie • Equipements personnes et maison • Station service • Optique... 	<ul style="list-style-type: none"> • Collège 	<ul style="list-style-type: none"> • Labo d'analyses • Ambulance • Orthophoniste • Hébergement et services aides personnes âgées • Garde enfants périscolaire... 		<ul style="list-style-type: none"> • Piscine • Piste athlétisme • Terrain spécialisé • Skate, roller, bicross... 	
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Emploi • Agence Interim • Location auto... 	<ul style="list-style-type: none"> • Hypermarché • Surgelés • Poissonnerie... 	<ul style="list-style-type: none"> • Lycées 	<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital/Clinique • Urgences • Maternité • Centre santé • Médecins généralistes • Soins à domicile personnes âgées • Hébergement et services handicapés • Travail protégé... 	<ul style="list-style-type: none"> • Gare 		<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma

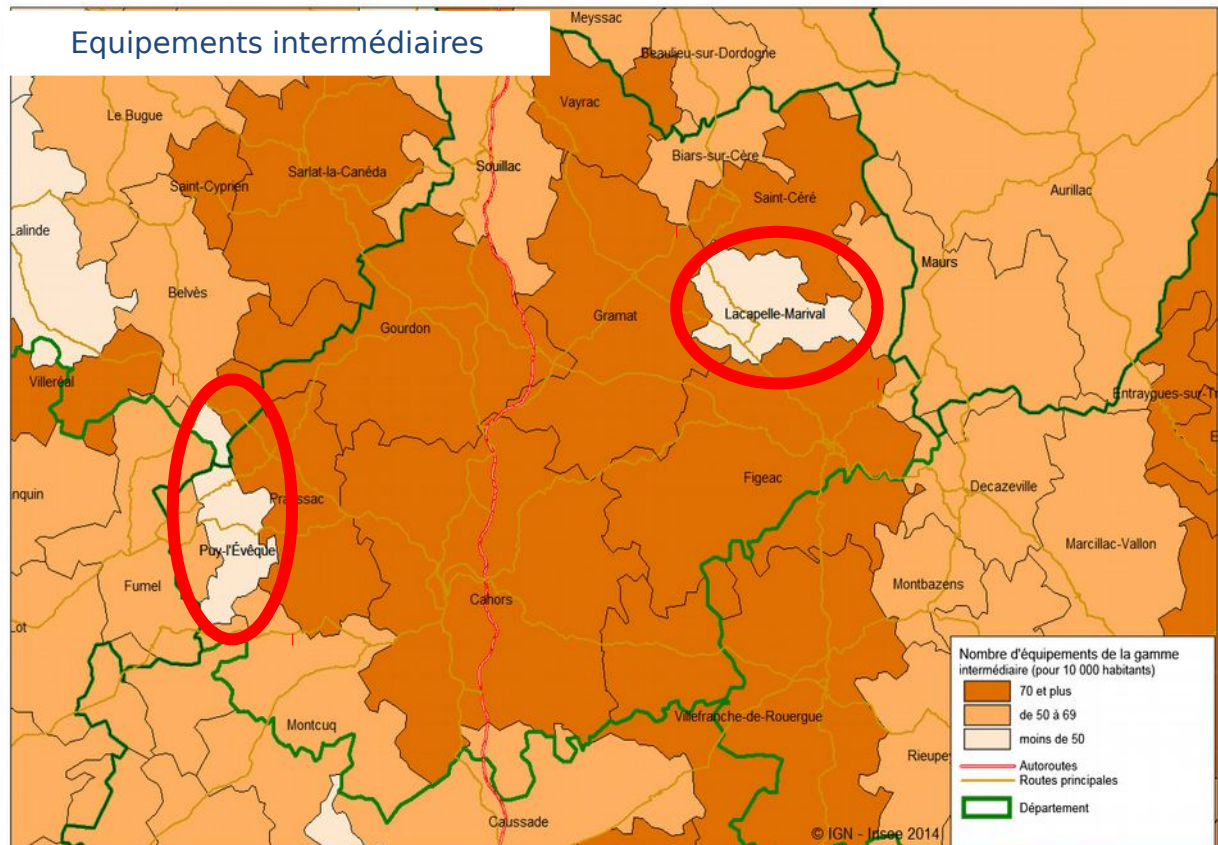
Attention : il s'agit de moyennes par tranches de 10 000 habitants

Taux d'équipement de la gamme de proximité par bassin de vie



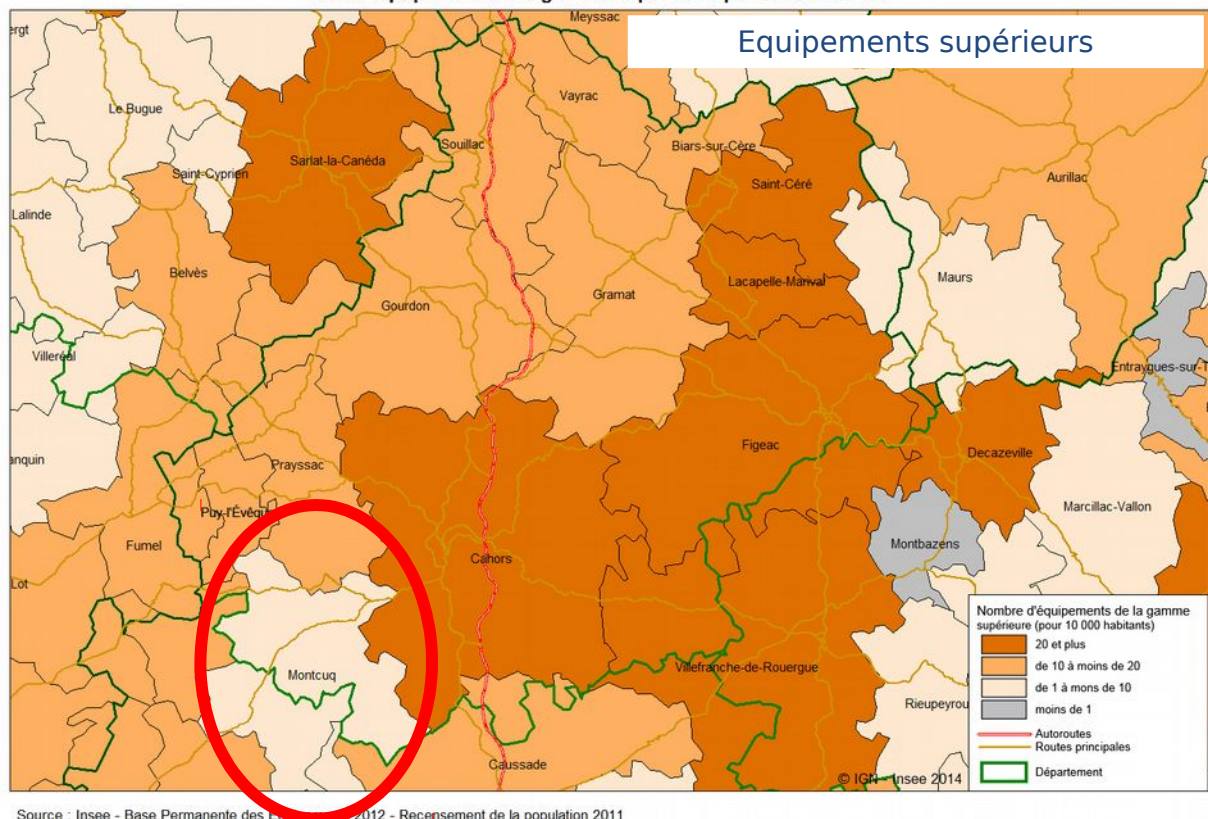
Source : Insee - Base Permanente des Equipements 2012 - Recensement de la population 2011

Taux d'équipement de la gamme intermédiaire par bassin de vie



Source : Insee - Base Permanente des Equipements 2012 - Recensement de la population 2011

Taux d'équipement de la gamme supérieure par bassin de vie



Source : Insee - Base Permanente des Equipements 2012 - Recensement de la population 2011

Base Permanente des Equipements - Répartition des 97 équipements en trois gammes

GAMME DE PROXIMITE (29 équipements)	GAMME INTERMÉDIAIRE (32 équipements)	GAMME SUPERIEURE (36 équipements)
<p align="center">Services aux particuliers</p> Bureau de poste, relais poste, agence postale Banque, caisse d'épargne Réparation automobile et matériel agricole Maçon Plâtrier, peintre Menuisier, charpentier, serrurier Plombier, couvreur, chauffagiste Electricien Entreprise générale du bâtiment Coiffure Restaurant Agence immobilière Soins de beauté <p align="center">Commerces</p> Epicerie, supérette Boulangerie Boucherie, charcuterie Fleuriste <p align="center">Enseignement</p> Ecole maternelle et PRL dispersé maternelle Ecole élémentaire et PRL dispersé élémentaire <p align="center">Santé-Social</p> Médecin omnipraticien Chirurgien dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute Pharmacie <p align="center">Transport</p> Taxi <p align="center">Equipements sportifs</p> Bouleodrome Tennis Salle ou terrain multi-sports Terrain de grands jeux	<p align="center">Services aux particuliers</p> Etablissements impôts-trésor public (DGFI,CFP) Police -Gendarmerie Pompes funèbres Contrôle technique automobile Ecole de conduite Vétérinaire Blanchisserie-Teinturerie <p align="center">Commerces</p> Supermarché Librairie, papèterie Magasin de vêtements magasin d'équipement du foyer Magasin de chaussures Magasin d'électroménager Magasin de meubles Magasin d'articles de sport et de loisir Droguerie, quincaillerie, bricolage Parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique Station-service <p align="center">Enseignement</p> Collège <p align="center">Santé-Social</p> Orthophoniste Pédicure podologue Laboratoire d'analyses médicales Ambulance Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : services d'aide Garderie d'enfant d'âge préscolaire <p align="center">Equipements sportifs</p> Piscine Athlétisme Salle ou terrain spécialisé Skate, roller, bicross ou freestyle	<p align="center">Services aux particuliers</p> Pôle Emploi (agence de proximité, relais, permanence,...) Location d'automobiles et d'utilitaires légers Agence de travail temporaire <p align="center">Commerces</p> Hypermarché Produits surgelés Poissonnerie <p align="center">Enseignement</p> Lycée d'enseignement général et/ou technologique Lycée d'enseignement professionnel <p align="center">Santé-Social</p> Etablissement de santé de court séjour Etablissement de santé de moyen séjour Etablissement de santé de long séjour Etablissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de santé Structures psychiatriques en ambulatoire Spécialiste en cardiologie Spécialiste en dermatologie vénérologie Spécialiste en gynécologie Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie Spécialiste en psychiatrie Spécialiste en ophtalmologie Spécialiste enoto-rhino-laryngologie Spécialiste en pédiatrie Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale Sage-femme Orthoptiste Audio-prothésiste Personnes âgées : soins à domicile Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : soins à domicile Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé <p align="center">Transport</p> Gare <p align="center">Loisirs</p> Cinéma

Mais attention à la définition INSEE des équipements... Car il s'agit de certaines catégories d'équipements, et leur localisation est opérée à partir du siège de l'opérateur. Certains déséquilibres sont à connaître car ils peuvent interférer sur l'analyse : 44 % des types d'équipements recensés relèvent du privé et constituent souvent de petites unités. 39 % relèvent de la santé par différenciation de chacun des métiers de la santé. Les transports de proximité sont par exemple réduits aux taxis, alors que les transports départementaux scolaires ou de voyageurs, qui quadrillent le territoire, ne sont pas identifiés car le siège des entreprises qui les assurent sont ailleurs.

Ces différentes analyses générales donnent donc une première idée de la répartition globale des services, mais il faut aller chercher plus avant dans une approche par thématiques les éléments plus fins d'analyse. C'est ce que nous proposons ci-après.

2.1.2. Analyse thématique

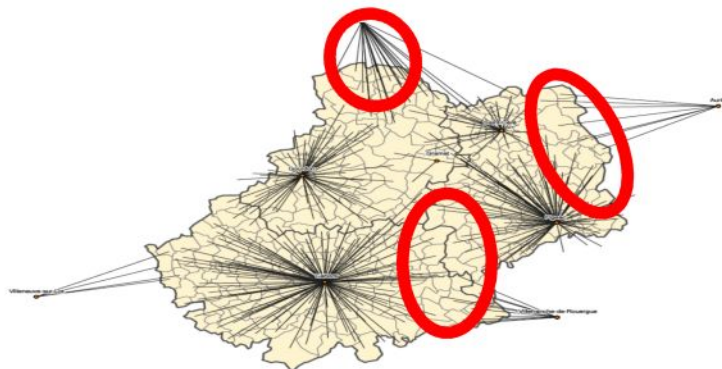
1) Accès aux services de santé

C'est une thématique prioritaire !

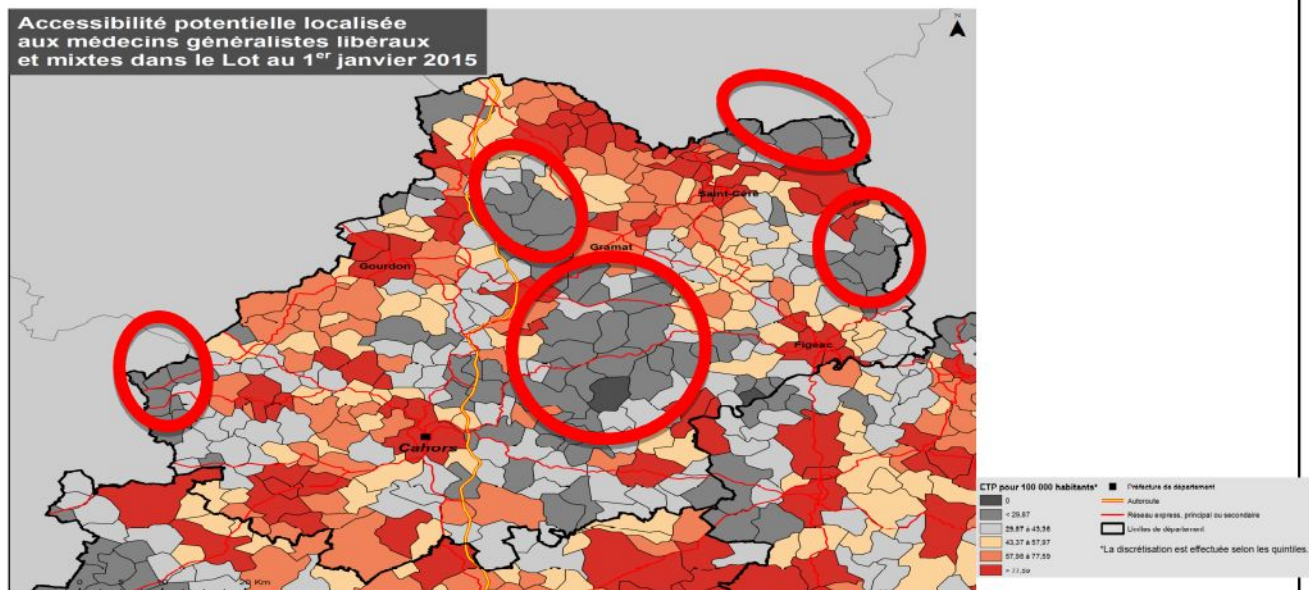
- Le Lot dispose de 175 médecins généralistes et 70 spécialistes, une situation critique
- 110 médecins pour 100 000 habitants contre 126 en Région.
- Des disparités importantes entre les territoires avec des ratios inférieurs à un médecin pour 1 000 habitants dans certains cantons.
- Un risque d'aggravation de la situation avec de nombreux départs à la retraite de médecins : 22% ont plus de 60 ans.
- Un accès à la médecine de spécialité plus difficile notamment en ophtalmologie, dermatologie, psychiatrie, chirurgie dentaire.
- *Une prise de conscience réelle*
- Un réseau de pharmacie assez satisfaisant avec un bon équilibre territorial
- La quasi-totalité des officines sont en réseau
- Des portages ponctuels de médicaments à domicile
- La santé constitue un enjeu important pour le département, ce qui a amené les acteurs locaux à développer des stratégies partagées visant à lutter contre les déserts médicaux et à réduire les inégalités d'accès aux soins :
 - Pacte Territoire-Santé de Figeac
 - Contrat Local de Santé dans le bassin de santé de Gourdon
 - Maison de santé de Labastide-Murat

Un accès aux services d'urgence relativement correct avec quatre hôpitaux (Cahors, Figeac, Saint-Céré, Gourdon)

- Des communes de l'est et du centre restent encore éloignées des services d'urgence (plus de 30 min)
- La permanence des soins est assurée par un SAMU à Cahors et 4 SMUR à Cahors, Figeac, Gourdon et St-Céré
- Une permanence des soins libérale est bien assurée par un réseau de médecins libéraux (temps d'accès au médecin de permanence toujours inférieur à 40 min)



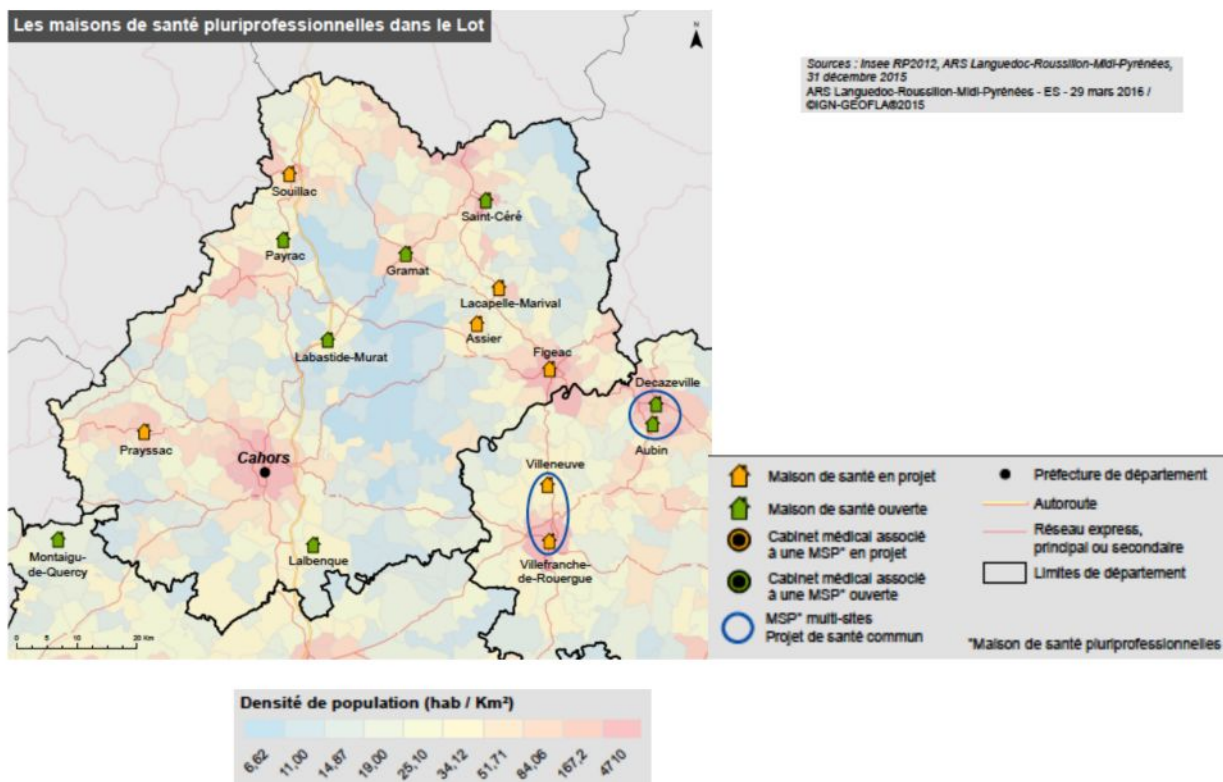
L'accès aux médecins généralistes : Plusieurs secteurs en déficit



Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) :

Elles sont créées pour répondre aux demandes des jeunes générations de professionnels de santé et renforcer l'offre de services pour les patients.

A ce jour le Département dispose d'une couverture correcte avec 5 MSP existantes et 5 en projet.



2) Accès à l'éducation

- Le territoire dispose encore d'un maillage efficace d'établissements scolaires
 - Deuxième département (après la Lozère) en nombre d'écoles pour 10 000 habitants.
 - Une politique volontariste de regroupements des classes engagée dès les années 70 (51 RPI regroupant 124 classes).
 - 62% des écoles ne comptent qu'une ou deux classes.
 - Un nombre d'élèves par classe (21,1), dans le premier degré, inférieur à la moyenne académique (23,3).
 - Un taux d'encadrement est de 5,92 enseignants pour 100 élèves (contre 5,24 dans l'académie).

MAIS

- La population scolaire diminue depuis plusieurs années
 - Moins 1 250 élèves dans le 1^{er} degré entre 2008 et 2014 et une perspective d'environ moins 400 élèves en 2017.
 - Si l'on constate une augmentation de la population totale lotoise, qui s'explique par un solde migratoire positif, le solde naturel continue de baisser et la part des moins de 18 ans aussi.
 - La question des temps de transports reste prégnante

Cependant, une mobilisation est engagée

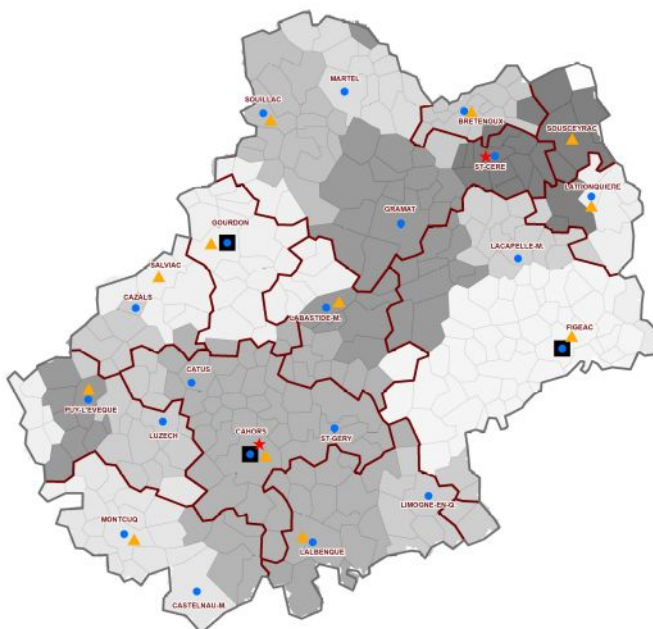
- La signature en Février 2015 d'un protocole d'accord entre le Département et l'Académie pour « schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département du Lot ».

Situation dans l'enseignement du premier degré

Secteur	Ecoles	Classes	Elèves Maternelle	Elèves Élémentaire	Effectif total
Cahors 1	48	159	1162	2165	3327
Cahors 2	38	84	652	1127	1779
Figeac	64	179	1333	2429	3762
Gourdon	63	151	1172	2061	3233
Totaux	213	573	4319	7782	12101

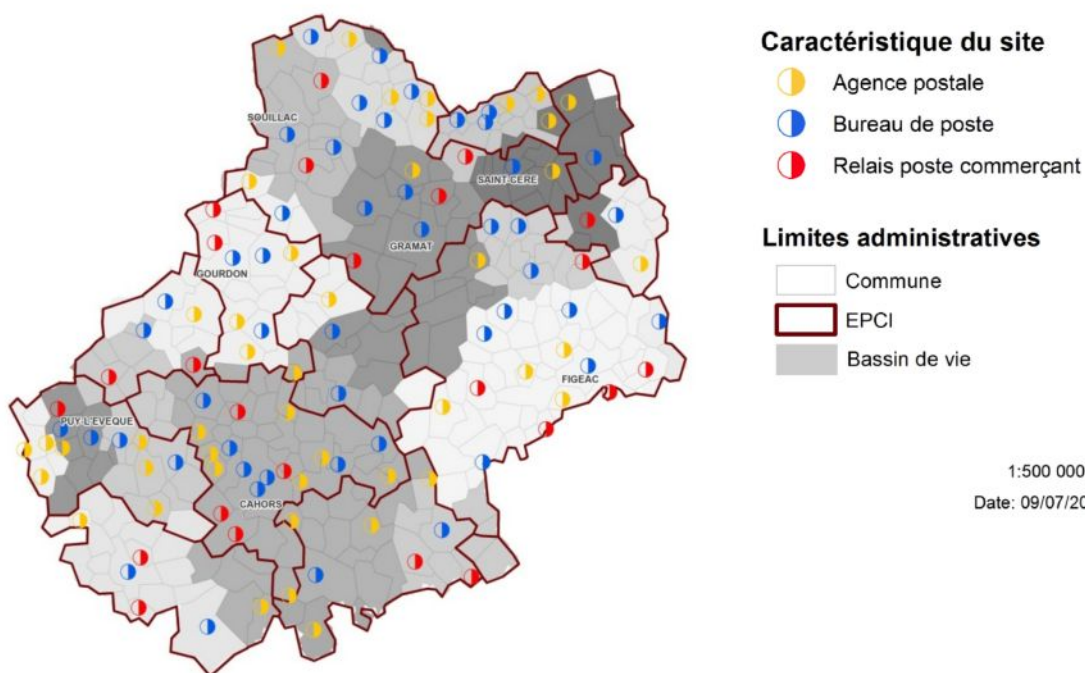
- **Services Publics de l'Etat**

- Un site Internet www.lot.gouv.fr avec la plupart des procédures administratives en ligne.
- 9 mairies assurent la délivrance des titres (notamment passeports).
- Avec les nouveaux services en ligne, on note une amélioration sensible de l'accessibilité des services fiscaux.



- **La Poste dans le département**

- 117 points de contact
- 89,7% de la population lotoise à moins de 5 kms d'un point de contact



1:500 000
Date: 09/07/2015

Les déplacements dans le Lot

- La voiture

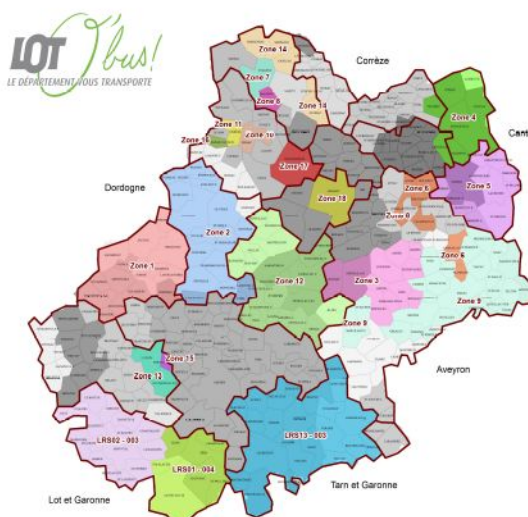
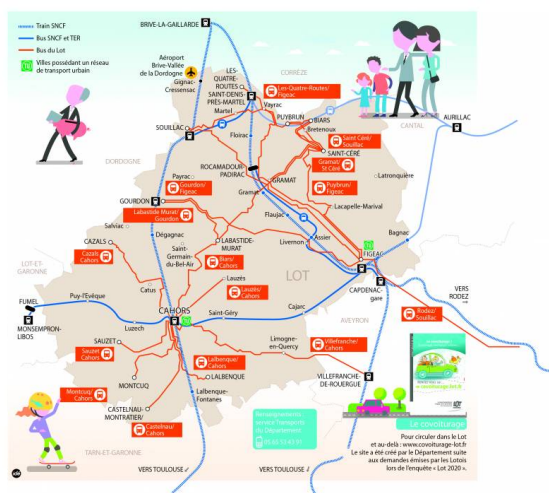
- o La voiture reste le moyen le plus usité car le plus souple pour effectuer les déplacements sur un réseau constitué d'anciennes routes nationales et de départementales parfois sinueuses.
- o Aucune des villes de plus de 3 500 hab. n'est située à moins de 45 min de Cahors.
- o Les parcours routiers sont globalement estimés à une vitesse moyenne de 60 km/h.

- Les transports scolaires

- o 33 lignes régulières gratuites ouvertes à d'autres usagers (gérées par le CD46, coût 800€/élève/an)

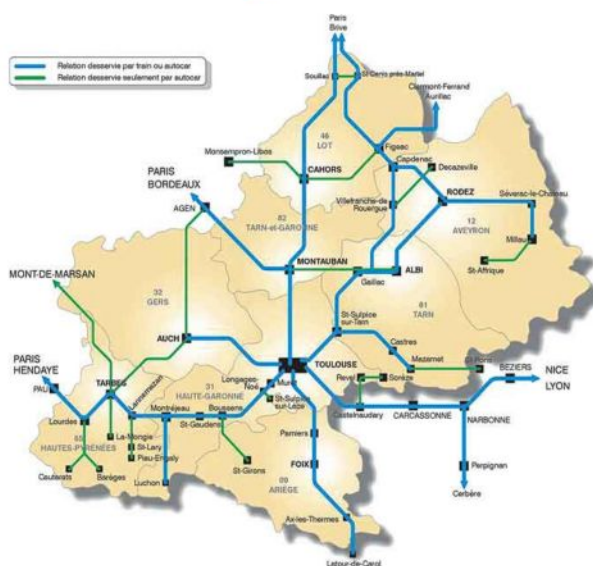
- Le transport à la demande

- o 23 zones de transport à la demande desservant 160 communes.
- o Environ 5 000 voyageurs par an.
- o 2 € le trajet, financement du CD46 : 40 000€/an.



• Les dessertes ferroviaires

- o 325 kms de voies ferrées dont 240 kms exploitées (un des réseaux les plus importants de la Région)
- o Une grande ligne « PALITO » sur l'axe Nord/Sud desservant Souillac, Gourdon, Cahors
- o 3 lignes TER desservant Figeac et le nord-est.

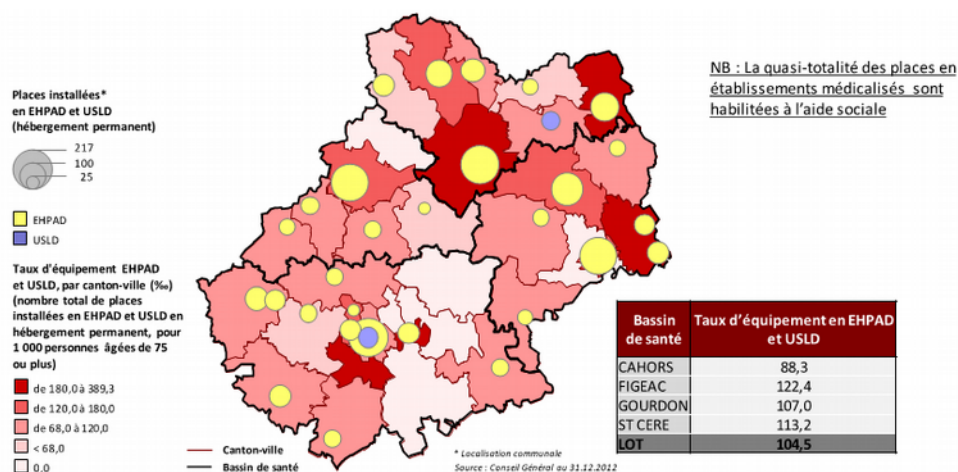


5) Le numérique et la téléphonie mobile

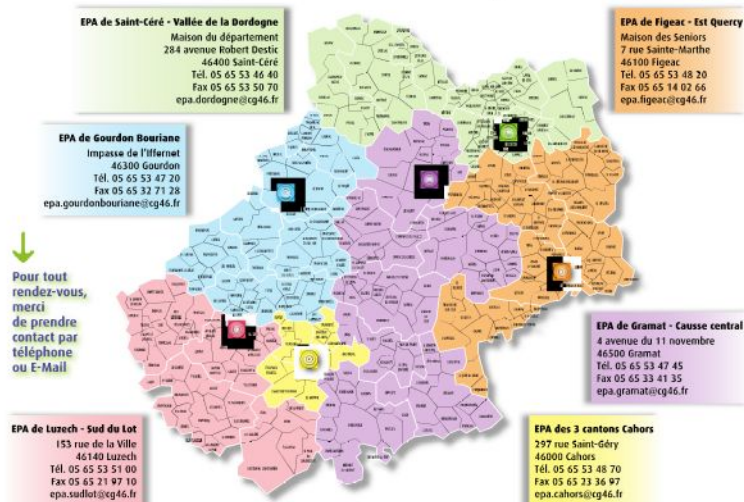
- **Priorité n°1 du Département : apporter le haut débit de qualité pour tous en 2021**
 - Fournir un accès au haut débit de qualité (supérieur à 4 Mbits/s) à l'ensemble des foyers lotois au moyen de différentes solutions technologiques,
 - Amorcer la construction du réseau très haut débit (débit de l'ordre de 100 Mbits/s, jusqu'à 2 Gbits) cible en installant la fibre optique jusqu'aux habitations dans les principales agglomérations du département,
 - Raccorder à la fibre optique une centaine de sites prioritaires (zones d'activités économiques, éducation, santé, tourisme, etc.).
- En 2015, le syndicat mixte d'aménagement numérique « Lot Numérique » a été créé. Il a vocation à porter l'investissement évalué à 87 M€ pour la première phase de 5 ans.
- **Les espaces publics multimédia (EPM)**
 - Des espaces ouverts à tous pour s'approprier les usages numériques, accès à Internet, initiation aux outils informatiques et numériques.
 - 60 EPM dont 13 Cyberbase, 25 points BDPnet et 22 autres EPM (médiathèque, point info jeunesse...)

6) Accès aux services personnes âgées

- **Une augmentation de la capacité d'hébergement pour accompagner le vieillissement de la population**



- **6 espaces d'informations pour les services aux personnes âgées (au 30 06 17)**



7) Accès aux services petite enfance

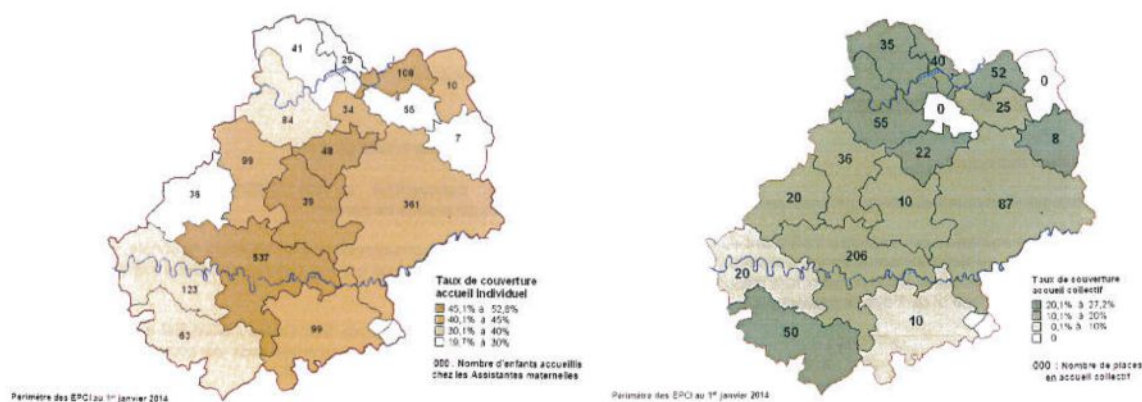
- **Un niveau de service satisfaisant**

- 19 lieux d'information
- 29 structures d'accueil collectif (multi-accueil, crèche familiale, jardins d'enfant, micro-crèches)
- 762 assistantes maternelles, 2 maisons d'assistantes maternelles et 17 relais d'assistantes maternelles

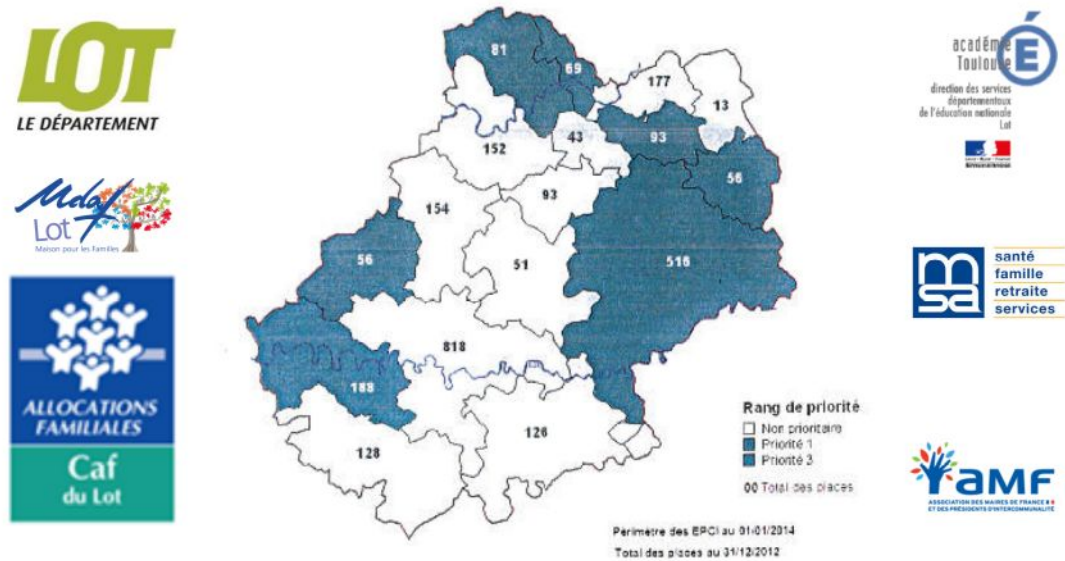
- **Mais avec des disparités territoriales**

- Le taux de couverture est de 63% contre 54% au niveau national.
- Une diagonale Sud Ouest/Nord Est bénéficie de l'offre de garde la plus étoffée.
- Les CC Causses et Vallée de la Dordogne et CC Cazals/Salviac bénéficient d'un taux inférieur à la moyenne nationale.

(cf également site de la CAF du Lot www.caf.fr/ma-caf/caf-du-lot/)

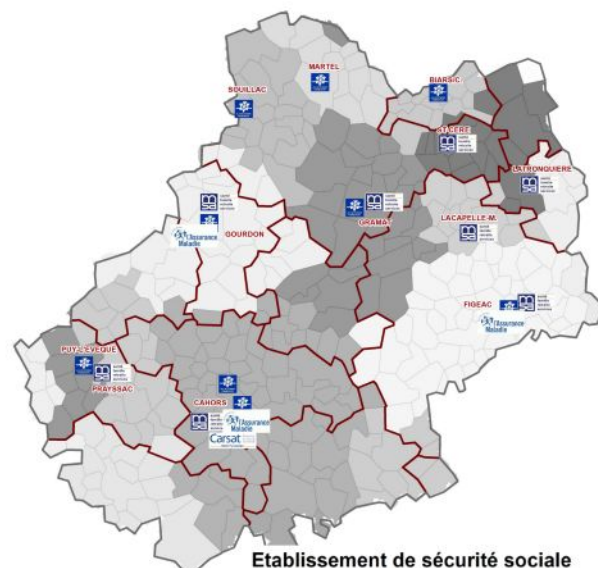


- **Le schéma départemental des services aux familles signé en mai 2014 initié par la CAF et co-construit par tous les partenaires**
 - Des territoires prioritaires pour renforcer l'offre d'accueil
 - Un plan d'actions sur trois ans pour :
 - ✓ réduire les inégalités d'accès aux modes de gardes,
 - ✓ mailler le territoire en structures de soutien à la parentalité
 - ✓ répondre aux besoins spécifiques d'accueil d'enfants handicapés ou issus de familles vulnérables
 - ✓ améliorer l'information des familles sur les modes de garde et le soutien à la parentalité



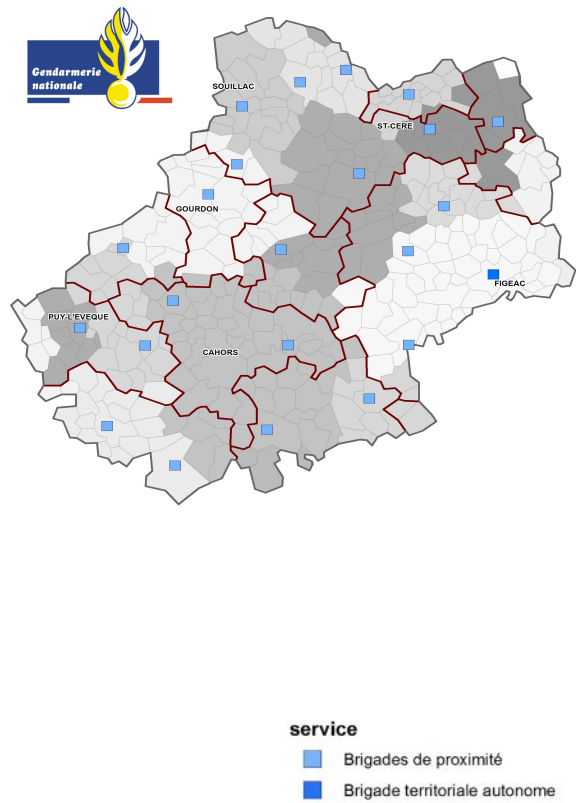
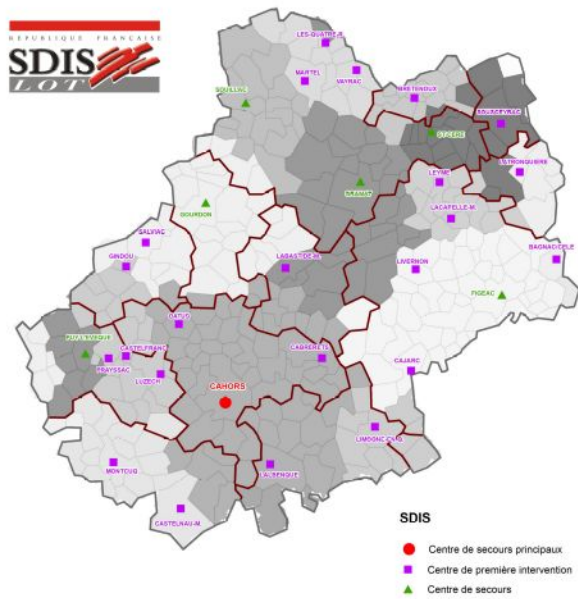
8) Accès aux services sociaux

- **L'accès aux services sociaux** reste à améliorer pour une meilleure proximité notamment pour les personnes les plus en difficultés.
- **Le département dispose de plusieurs sites de proximité :**
 - 8 Centres Médico-Sociaux
 - 6 Espaces Personnes âgées
 - L'enjeu est également les complémentarités et/ou mutualisations avec les autres organismes médico-sociaux :



9) Accès aux services de sécurité

Une couverture territoriale satisfaisante



2.2. Le point de vue des acteurs = la demande

Sur la base des entretiens, des ateliers et de l'enquête habitants

2.2.1. Point de vue des acteurs départementaux

44 responsables rencontrés

S'agissant d'entretiens individuels avec de nombreux acteurs, il n'est pas possible de retracer chacun d'eux. Ces entretiens ont en revanche significativement imprégné notre propre analyse livrée dans le présent document. Nous nous proposons ici d'en faire une synthèse sous la forme d'une succession de remarques, sans ordre de priorité entre elles.

Communication

- L'image du Lot, souvent trop « terroir », ne reflète pas suffisamment tout son potentiel de ressources humaines, naturelles et économiques
- Notamment, le schéma devra veiller à l'attractivité des populations plus jeunes
- Les MSAP sont identifiées comme le lieu privilégié de la mutualisation de services et comme point d'entrée d'autres services
- Les services sont potentiellement un élément supplémentaire de valorisation de l'image d'un département où il fait bon vivre.

Publics spécifiques

- Le schéma devra s'attacher à être accessible à tous, en prévoyant des mesures adaptées aux publics spécifiques : personnes âgées, handicapées, à la recherche d'emploi, jeunes,...
- Il prendra également en compte les besoins des publics de passage (tourisme)

Méthode

- Il ne faut pas chercher à passer en force pour élaborer et mettre en œuvre le schéma. La parole aux habitants et sa prise en compte est un élément essentiel de l'efficacité du dispositif
- Dans le même ordre d'idée, la mise en œuvre passera par la négociation plus que par la directive.
- Il est important d'articuler le schéma avec les autres démarches en cours : schéma numérique, marketing territorial
- De la même manière, veiller à la bonne cohérence avec les schémas existants
- Les approches transversales devront être privilégiées pour produire de l'innovation
- Le modèle économique des services en secteurs peu denses devra être affiné pour garantir la durabilité des actions du schéma
- Les objectifs du schéma seront fiabilisés par une contractualisation entre opérateurs et collectivités, actant les engagements respectifs
- Une charte commune pourrait en être le fondement
- Le schéma peut être l'occasion, chaque fois que possible, d'apporter un peu de simplification aux normes qui freinent parfois leur développement.
- Partir pragmatiquement des services déjà existants et des lieux existants qui peuvent en accueillir d'autres.
- Il devra intégrer une dimension prospective pour anticiper l'avenir
- Les méthodes d'élaboration du plan d'action devront favoriser l'innovation sociale

Services et développement



















































- l'enjeu est de faire de ce schéma un instrument du développement des territoires, et donc de l'articuler avec les projets de développement
- Il associera en conséquence en lien étroit les intercommunalités, le Parc et toutes les structures publiques chargées du développement
- Il s'agit « d'inscrire le territoire lotois dans le futur »

- Le schéma devra permettre une adaptation des différents dispositifs d'aide à ses propres orientations
- L'équilibre entre territoires est un des objectifs du schéma
- La question des concurrences potentielles ou avérées entre services (marchands et non marchands) devra être prise en compte
- Les services sont source d'emploi, d'abord en eux-mêmes, mais également par l'attractivité plus forte qu'ils permettent à des offres d'emploi locales (cadre de vie, activités de la famille, etc...)
- L'entrée par les services peut être l'occasion de préparer la population au « tout numérique »
- En secteur rural, les services sont plutôt de l'ordre du couteau suisse que de l'outil de précision

2.2.2. Point de vue des acteurs territoriaux

- *41 responsables rencontrés*

Légende des cartographies

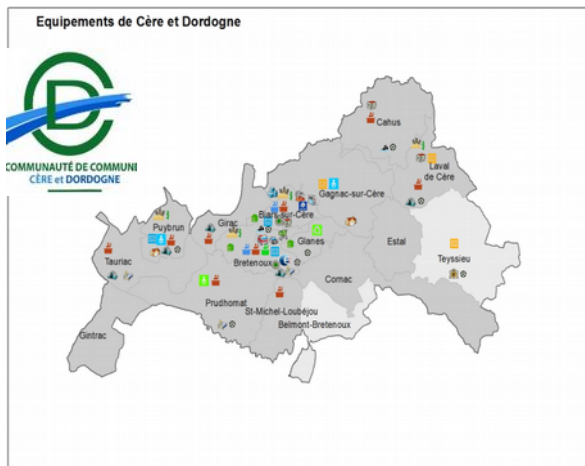
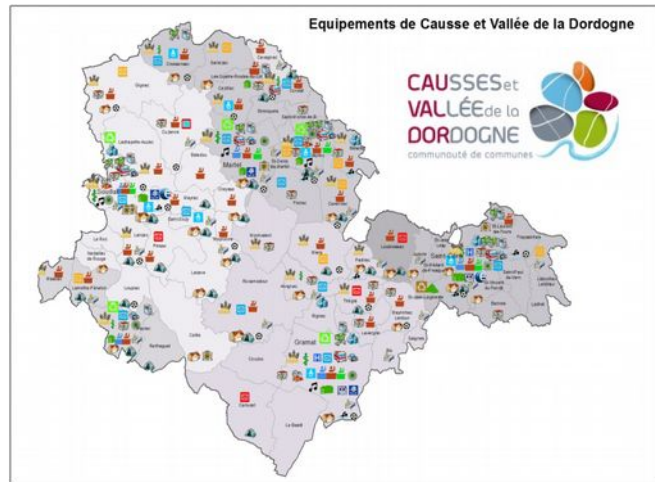
 Bibliothèque municipale, point d'appui et relais	 Ecole de musique	 Police
 Centre de tri	 Crèche collective	 Brigade de proximité
 Compostage	 Crèche parentale	 Brigade territoriale autonome
 Déchetteries	 jardin d'enfants	 Centre première intervention
 Hôpital	 jardin d'éveil	 Centre secours
 Cinéma	 microcrèche	 Centre secours principal
 1 boulangerie	 1 école élémentaire	 Agence postale
 2 à 5 boulangeries	 2 à 5 écoles	 Bureau de poste
 6 à 10 boulangeries	 6 et plus	 Relais poste commerçant
 11 et plus	 1 maternelle	 Chambres d'hôtes (au moins 2)
 1 pharmacie	 2 à 7 maternelles	 Musée
 2 à 5 pharmacies	 Collège Public	 Terrain de grands jeux
 6 et plus	 Site du Département (administratif)	 Piscine et baignade surveillée
 Station_service	 CMS,PMI ou MDPH	 1 hôtel
 Superette	 Espace Personnes Agées	 2 à 5 hôtels
 1 supermarché	 PoleEmploi	 6 à 10 hôtels
 2 à 5 supermarchés	 CAF	 11 et plus
 7 supermarchés	 CPAM	 1 camping
 Zone d'activités économiques	 MSA	 2 à 5 campings
	 EHPA	

Sources : BPE INSEE, RES, Préfecture du Lot, Département du Lot, SDIS, Lot Tourisme, SYDED, Académie de Toulouse



1. Cauvaldor

- Tourné vers Corrèze/vallée de la Dordogne
- Volonté de structuration de 5 ou 6 pôles de services (assurant le premier niveau de services de manière mutualisée et regroupée)
- Besoins thématiques :
 1. l'économie sur 3 pôles principaux (Gramat, Saint-Céré, Martel)
 2. structuration de l'accueil touristique
 3. logement dans les centres qui se vident
 4. culture (centres d'interprétation Carrénac et Gramat, scène nationale de Saint Céré, jazz Souillac, Musique sacrée Rocamadour,...)
- « priorisation thématique » possible : économie et tourisme



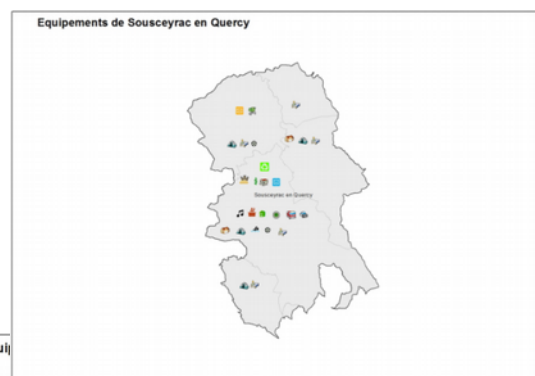
2. Cère et Dordogne

- Particularité présence Andros
- Problématique intercommunale et interdépartementale prégnante
- Besoins thématiques :
 1. consolidation du pôle « Centre Social » pour une action sociale complémentaire à l'économie existante
 2. économie avec l'irrigation sur le territoire d'unités économiques de niveau intermédiaire
 3. activités de loisirs pour fixer la population et compléter l'attractivité économique du territoire (fixer en résidence les emplois du secteur économique)
- « priorisation thématique » possible : économie et loisirs

3. Sousceyrac

- Structuration transitoire sur base d'une forte intégration intercommunale
- Forte et pragmatique vision territoriale et mutualisée
- Économie de la forêt et du bois
- Besoins thématiques :
 1. le numérique et la téléphonie mobile
 2. la santé
 3. manque de commerces et d'artisanat
 4. tout ce qui permet de fixer les familles (habitat/loisirs)
- « priorisation thématique » possible : économie de la forêt

4. Haut Ségala



- Territoire très excentré, fort sentiment de délaissement
- Mobilisation importante sur le sujet scolaire et plus généralement sur le maintien des services
- Besoins thématiques :
 1. l'école
 2. l'économie sociale et solidaire
 3. l'habitat
 4. les hauts débits
- « priorisation thématique » possible : économie sociale et solidaire et/ou modélisation expérimentale d'un « territoire en transition »
- À noter une aspiration à un dispositif de type « bonus/malus » pour équilibrer les ressources entre territoires

5. Causse de Labastide-Murat

- Territoire central géographiquement, en déprise économiquement
- Besoins thématiques :
 1. Commerces de proximité

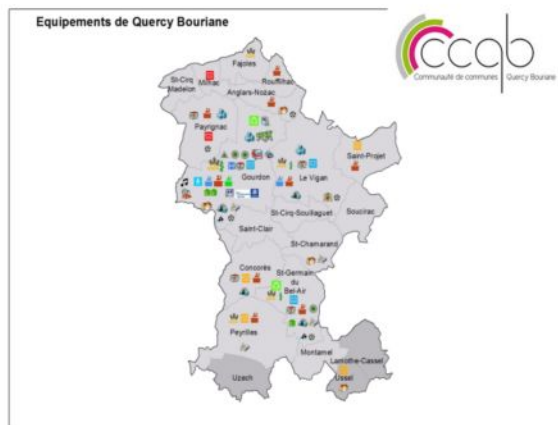


2. Service postal
3. Ecoles

- « priorisation thématique » possible : Santé, consolidation de la Maison de Santé
- A noter quelques principes intéressants : sortir des aides sectorielles, s'autoriser à investiguer un domaine au-delà des seules aides, tout investissement public a vocation à améliorer la qualité du service, traiter les services avant qu'ils aillent mal

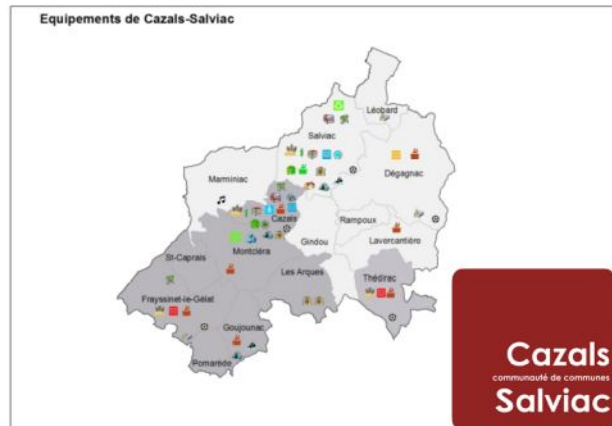
6. Quercy Bouriane

- Bassin de vie de 20 000 h fragilisé par une situation de « porte »
- Services habituels d'une sous-préfecture, mais économiquement fragiles
- Sentiment d'être peu reconnu du reste du département
- Besoins thématiques :
 1. maintien desserte ferroviaire
 2. Pôle Emploi
 3. l'habitat et notamment hébergement touristique
 4. petit commerce sur Saint Germain
- « priorisation thématique » possible : pôle loisirs / social / animation

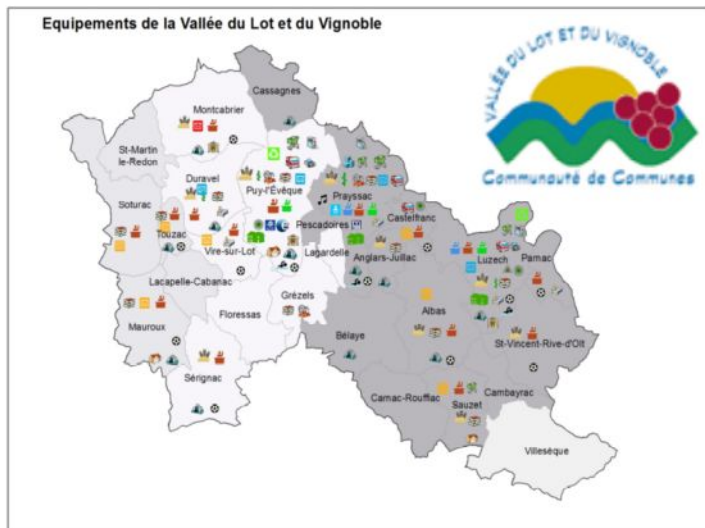


7. Cazals - Salviac

- Petit territoire excentré tourné sur Dordogne
- Fortement marqué par une animation culturelle de qualité
- Besoins thématiques :
 1. consolidation MSAP
 2. station-service
 3. Internet et téléphonie mobile
 4. l'habitat et notamment hébergement touristique – hôtellerie pour groupes – restauration



- « priorisation thématique » possible : pôle culture à consolider (formation post bac ?) et également hébergement touristique « au cœur des grandes destinations »

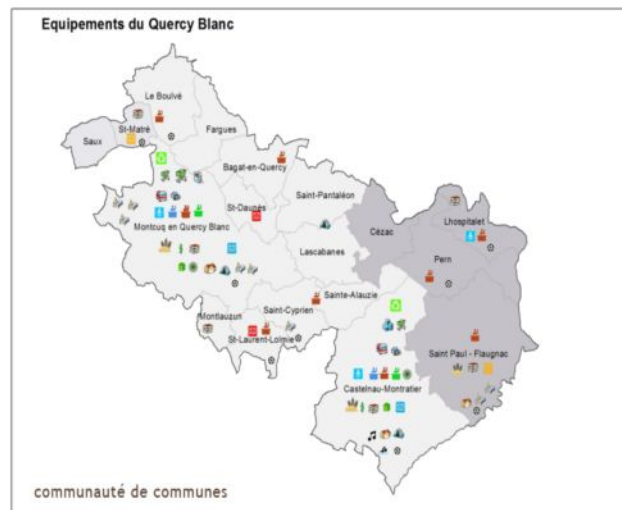


8. Vallée du Lot et du Vignoble

- Territoire dynamique entre Cahors et Lot-et-Garonne
- Forte dynamique économique et services
- Besoins thématiques :
 1. Voie verte
 2. Consolidation MSAP (télétravail)
 3. Ecoles, regroupement en respect du rural
- « priorisation thématique » possible : tourisme / itinéraires vallée du Lot et Economie

9. Quercy Blanc

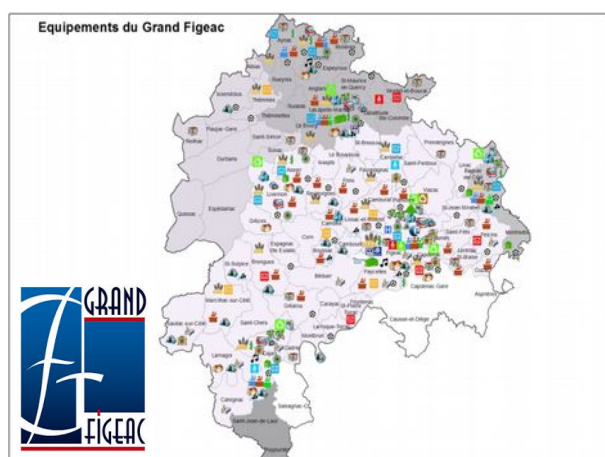
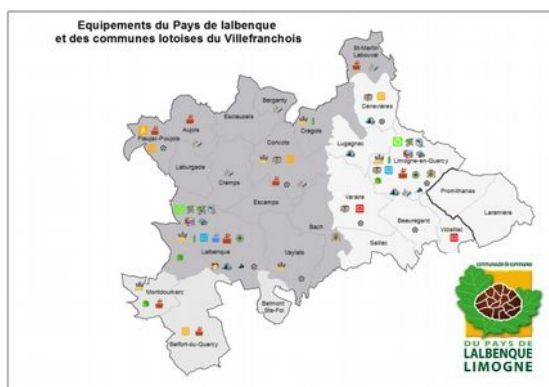
- Territoire composé de deux entités assez distinctes
- Tirailé entre Cahors et Tarn-et-Garonne, nombreux services « en double »
- Besoins thématiques :
 1. consolidation services personnes âgées (Ehpad + services à domicile)
 2. santé (Montcuq)
 3. hôtel, restauration et vitrines produits locaux
 4. écoles – collèges (RPI éclaté Castelnau)



- « priorisation thématique » possible : spécificité itinéraire Compostelle, développement des services autour du passage (pédestre et vélo)

10. Lalbenque/Limogne

- Territoire composé de deux entités assez distinctes
- Périurbain de Cahors mais à forte autonomie de services
- Fort dynamisme démographique par volontarisme local
- Limogne en décalage vis-à-vis des services nombreux de Lalbenque
- Besoins thématiques :
 1. évolution des hébergements personnes âgées (2 Marpa et un Ehpad)
 2. consolidation services de base à Limogne
 3. écoles dans un projet éducatif de qualité
 4. évolution contrat local de santé - CIAS
- « priorisation thématique » possible : hébergement et projet éducatif



11. Grand Figeac

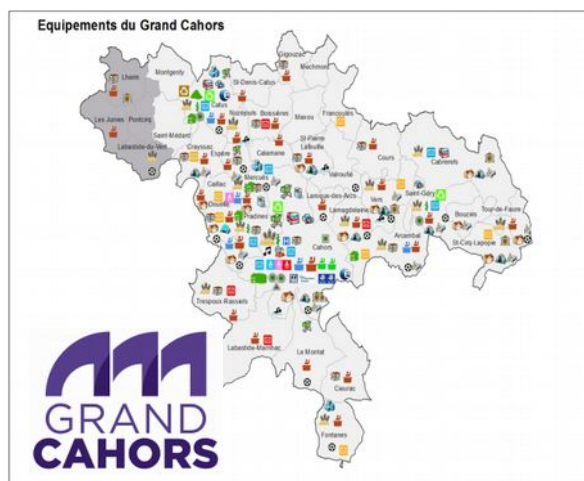
- Territoire dynamique
- Difficulté à fixer en résidence les emplois
- Nombreuses communes rurales
- Besoins thématiques :
 1. démographie médicale
 2. Logement
 3. consolidation services sur parties rurales
 4. Ecoles en rural
- 5. maintien des équipements socio-éducatifs
- 6. formation professionnelle
 - « priorisation thématique » possible : fixation en résidence des emplois locaux et santé

12. Grand Cahors

Territoire chef-lieu, siège de nombreux services, en perte de population active

Besoins thématiques :

1. accès des services aux personnes fragiles
2. consolidation services «métropolitains »
3. service téléphonique groupé et coordonné



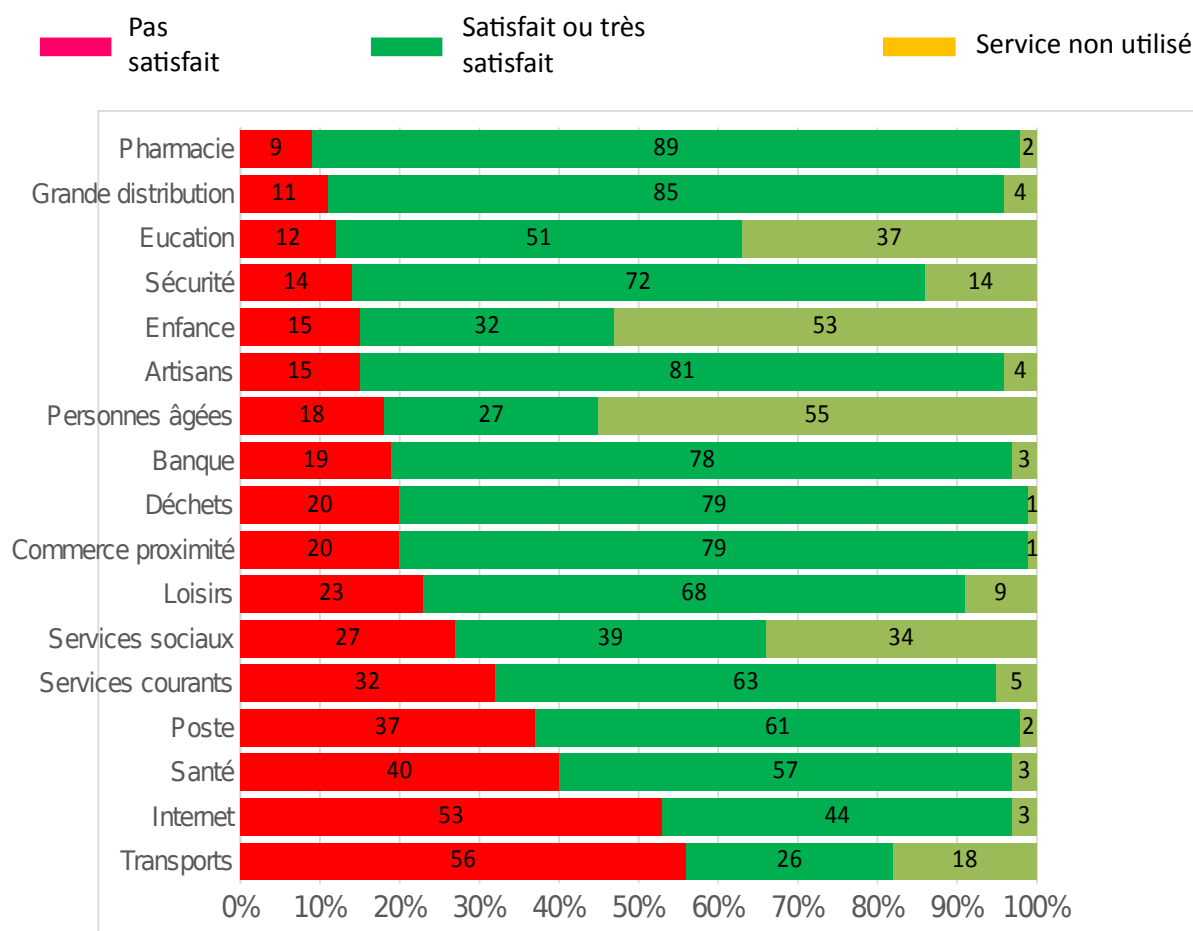
- « priorisation thématique » possible : peser plus fortement dans le dialogue métropolitain; consolider les services de niveau métropolitain et faire corps avec les autres territoires lotois

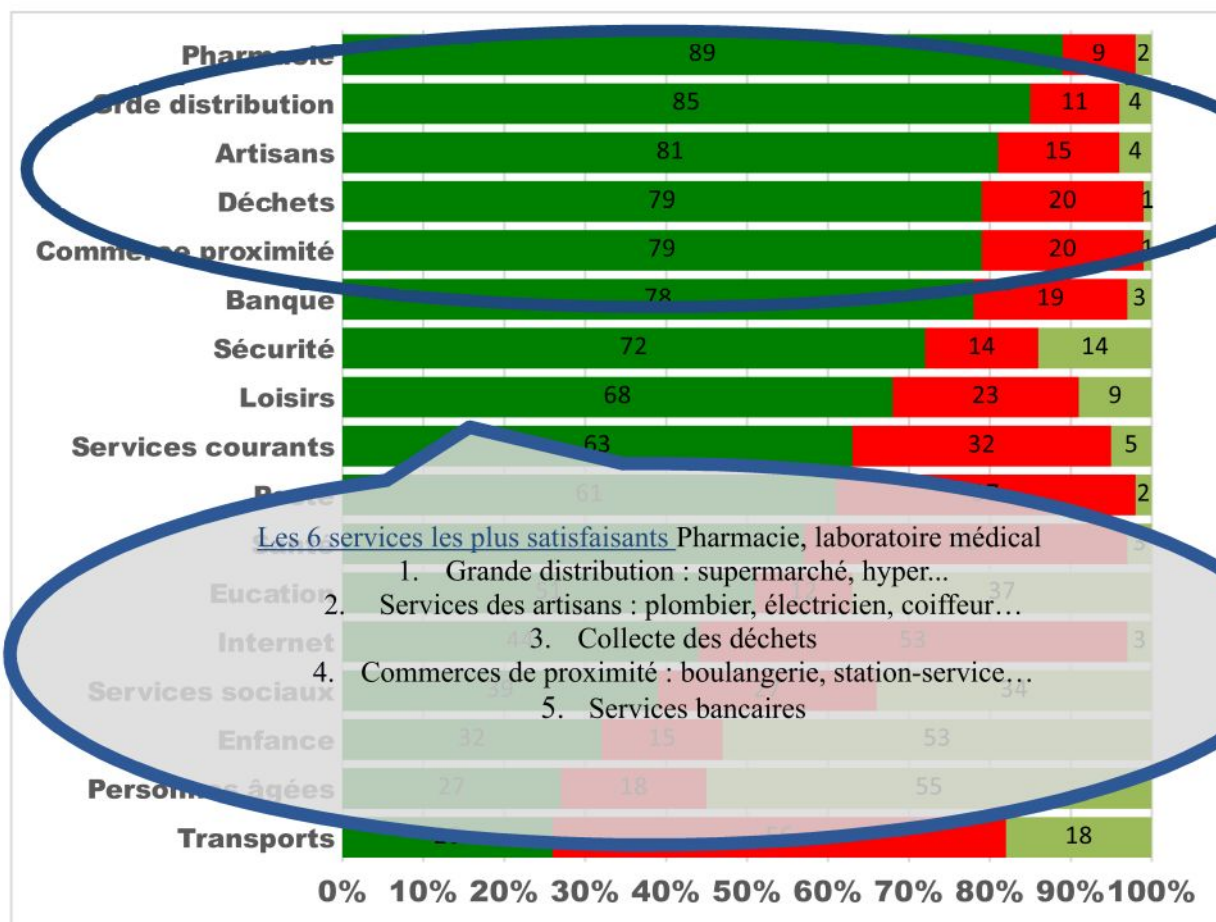
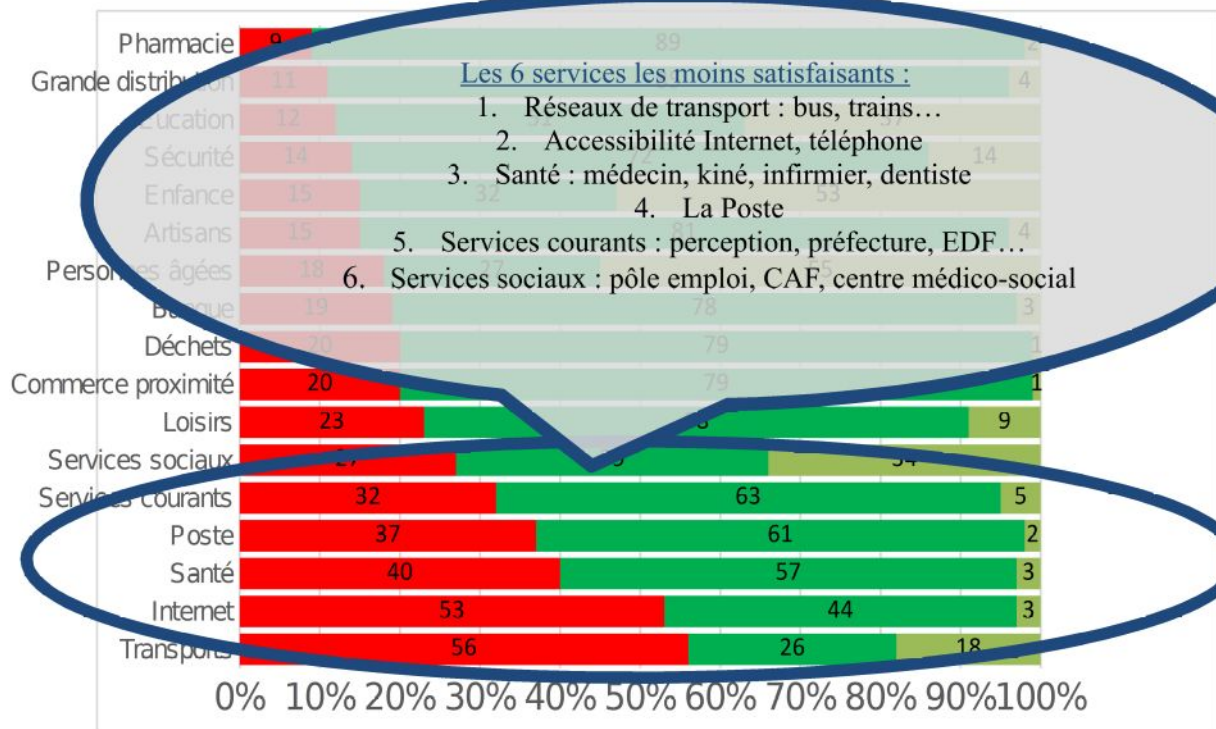
2.2.3. Point de vue des habitants

Synthèse de l'enquête auprès de la population lotoise

Analyse de l'enquête « population »

- Enquête mise en ligne sur le site lot.fr en novembre et décembre 2015
 - 1100 réponses exploitables : très bon taux de retour
- Un panel relativement représentatif :
 - Un échantillon représentatif des quatre zones du département
 - Un bon équilibre homme/femme
 - Mais :
 - une sous-représentativité des retraités et des personnes sans activité
 - des cadres et artisans/commerçants au-dessus de leur représentation moyenne
 - une sous-représentativité notable des – 26 ans et des +66 ans
- Des lotois connectés et mobiles
 - 62% habitent à plus de 10 min d'un bourg centre de +1000 hab.
 - 97% possèdent un véhicule
 - 95% disposent d'une connexion Internet et 99% se connectent plus d'une fois par semaine
 - 94% possèdent un téléphone mobile dont 64% un smartphone
- **Synthèse des réponses**

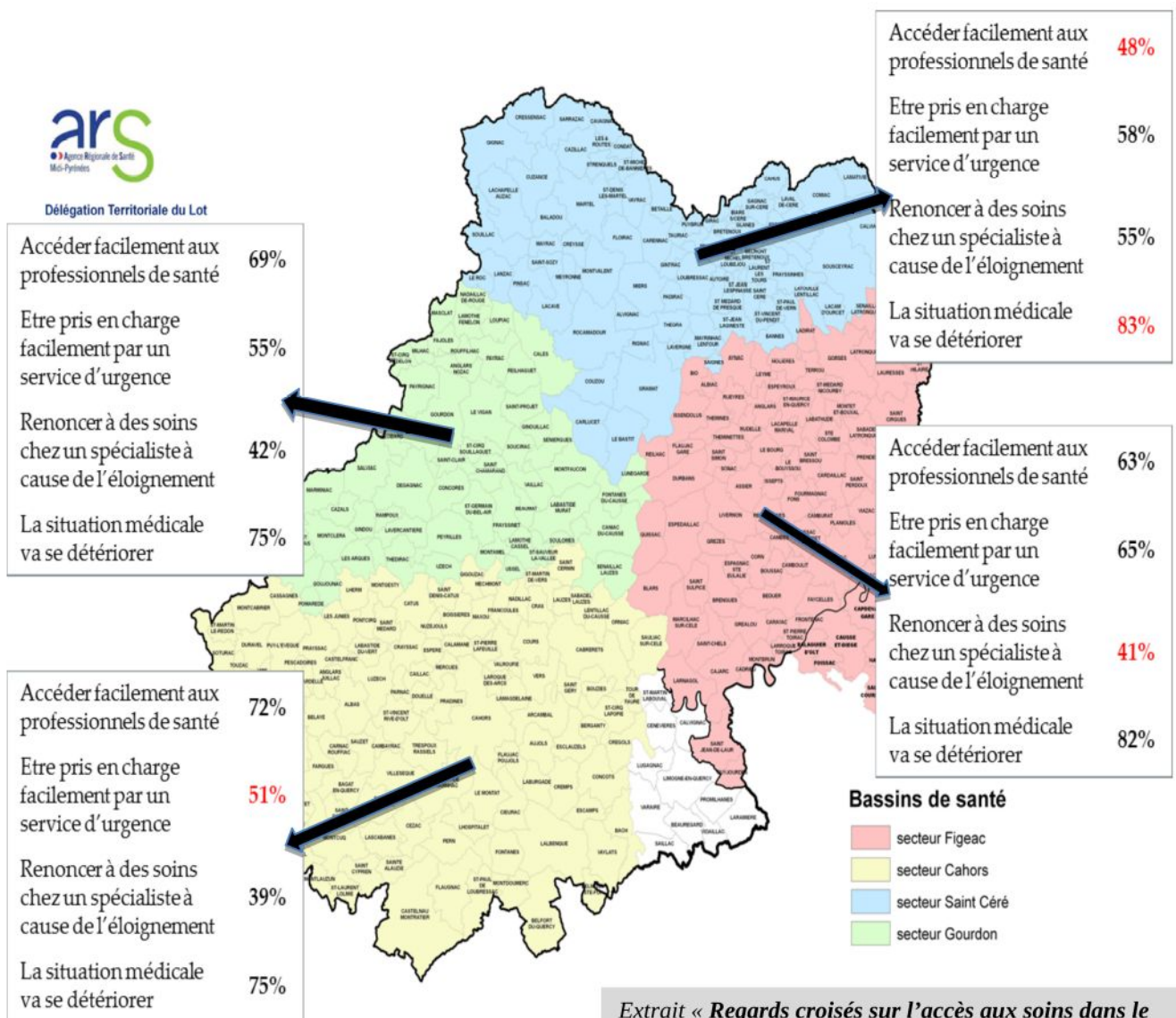




Les priorités vues par les habitants

- Deux services sont jugés essentiels :
 - La santé
 - L'éducation
- Trois autres sont aussi mentionnés comme prioritaires :
 - La sécurité
 - L'accessibilité internet et téléphonie
 - Les commerces de proximité
- Les trois services les moins mentionnés (car services bien desservis) :
 - La collecte des déchets
 - La grande distribution
 - Les services bancaires

Zoom sur la santé



Les propositions des habitants

- **Pour améliorer l'accessibilité des services**
 - Améliorer les horaires et jours d'ouverture principalement pour les services courants (perception, préfecture, EDF...) et les services commerciaux et bancaires.
 - Réduire les distances d'accès notamment pour les services de santé, de loisirs (sport, culture...), de sécurité et ceux liés à l'éducation et à la garde.
 - Une majorité souhaite des temps de trajet inférieur à 10 min pour les services de santé, de sécurité et ceux liés à l'éducation et la garde des enfants.
- **Pour améliorer l'attractivité du Lot :**
 - Permettre l'accès haut et très haut débit pour tous
 - Continuer d'améliorer les axes de communication
 - Améliorer la présence des services sur l'ensemble du territoire

Comparaison avec les enquêtes CSA (2005) et IFOP (2010)

- La satisfaction globale sur l'accessibilité des services au public (répartition, diversité...) s'améliore :
 - 76% en 2005 (CSA)
 - 88% en 2010 (Ifop)
 - L'enquête 2015 montre que pour la moitié des services recensés les taux de satisfaction oscillent entre 75 et 90%.
- Cette satisfaction globale est à corréliser avec un fort attachement au Lot et un sentiment d'y vivre bien !
 - A noter que 2/3 des lotois habitent dans des communes disposant de la majorité des équipements de proximité
- Une grande convergence pour le lien entre qualité/accessibilité des services au public et attractivité du Lot.

Comparaison avec les enquêtes CSA (2005) et IFOP (2010) - Suite

Les priorités affichées dans l'enquête population 2015 sont très cohérentes avec les attentes exprimées dans les précédentes enquêtes.

- En 2005, les services prioritaires cités sont :
 - Pour 65% : école et le collège, médecins,
 - Pour 37% : commerces multiservices, la Poste,
 - Pour 24% : crèches et transports collectifs
- En 2010, les cinq principaux services jugés indispensables sont :
 - Alimentation/supermarché
 - La Poste
 - Boulangerie
 - Pharmacie
 - Banque
- En revanche, la durée d'accès souhaitée à ces services était de 15 à 20 min en 2010, en 2015 elle est de moins de 10 min.

Les enseignements à tirer

de la demande exprimée par les lotois

- Les services pour tous sont une priorité pour la qualité du cadre de vie lotois.
- Les services courants de proximité (commerces, déchets, banque...) sont relativement satisfaisants.
- La priorité est mise sur la santé et l'éducation avec le souhait que ces services puissent être accessibles en moins de 10 min.
- La question des horaires d'ouverture est importante pour les services publics (Mairie, Préfecture, perception, ...) et certains services commerciaux (banque, ERDF, GRDF...)
- Les services Internet haut débit et la téléphonie sont essentiels et indispensables pour renforcer l'accessibilité des services et c'est une demande forte.
- La Poste, largement plébiscitée, recueille toutefois un taux d'insatisfaction élevée (61%).
- Enfin il convient de noter une certaine insatisfaction pour des services s'adressant à des populations spécifiques : services sociaux, structures d'accueil enfance.

2.2.4. Point de vue des Ateliers Départementaux
Synthèse des 8 Ateliers Participatifs
Atelier Thématique Santé

Ce qui manque

Maternité - Places de SSIAD -
Urgences saturées
Capacités urgences St Céré - Nombre
de médecins
Places d'hospitalisation à domicile
Personnel soignant dans les Ehpad
Offre pour Personnes handicapées
3 spécialités sinistrées : ophtalmo,
psychiatrie, dentiste

Ce qu'il faut préserver

Les 4 hopitaux et leurs services radio
Ecole d'infirmières Figeac - Maisons
de santé
- Services de base : médecins,
infirmières
- Dépistage cancer ADECA

Les propositions

Médecine généraliste :

Créer les conditions favorables à l'arrivée de jeunes
Temps partiel pour les médecins partant en retraite
Améliorer l'accueil de stagiaires chez les médecins actuels

Les Centres Hospitaliers :

Meilleure coordination des urgences avec les CH voisins
Conforter les services de cardio dans les CH
Favoriser les vacations de spécialistes toulousains

Les 10 maisons de santé :

Les conforter, éviter les concurrences, régulation départementale,
des équipes mobiles de spécialistes, des centres de santé multi-
régimes

Education à la santé

Développer la prévention en créant un collectif citoyen et
associations

Développer l'éducation sur les maladies chroniques
Eduquer les habitants au bon usage des urgences

Atelier Thématique Mobilités

Ce qui manque

L'amplitude horaire des services, les informations - Le TAD ne marche pas bien
Pas vraiment de réseau grand public
Pas assez de flux entre territoires

Ce qu'il faut préserver

Ramassages scolaires en proximité
Les lignes SNCF
Le garage solidaire AIL
Les TER dans les vallées

Les propositions

Un **Vélib** à Cahors - Le TAD au plus près des besoins et sa communication par les EPCI, plus d'info visuelles
Le ramassage des enfants pour les activités hors temps scolaire, en faisant payer
Conforter les **solutions alternatives**, l'auto-partage
Développer le **co-voiturage** - Prêt de véhicules pour salariés à bas revenus -
Mutualiser les moyens de transports entre associations
Développer le **télétravail**, la visio-conférence

Atelier Thématique Jeunesse Nord

Ce qui manque

Une **piscine couverte** dans le Nord
La Mobilité, notamment autour de Saint Céré
Les jeunes et les anciens ne se comprennent plus
Les services culturels des EPCI ne s'adressent pas assez aux jeunes, Les jeunes s'ennuient... Pas de **formations universitaires** - L'extension de périmètre du Rionnet -
Manque d'informations sur les territoires

Ce qu'il faut préserver

Centre du Rionnet et lien avec écoles primaires
Le bon maillage de structures pour le secteur Nord
L'accueil pour les jeunes sur Figeac

Les propositions

Clarifier le **réseau des responsabilités** élus/services/associations
Instance de coordination dans la gestion de proximité
Accueil des jeunes et politique jeunesse, notamment à Gramat, Labastide
Améliorer l'attractivité pour les jeunes dans le Lot - Articuler **les liens villes/bourgs** centres - Proposer aux jeunes un lieu d'accueil et d'écoute
Mieux renseigner et orienter sur les activités existantes
Echanges de jeunes entre territoires – Valoriser les villages vacances
Développer des animateurs pour l'accompagnement de jeunes

Atelier Thématique Jeunesse Sud

Ce qui manque

Espaces Jeunes, lieux de vie, **animations le soir**, **fermeture des espaces verts**
Transports adaptés aux besoins des jeunes
Accès à la culture
Emploi, difficultés de trouver des stages
Formations post-bac, enseignement supérieur -
Logement des jeunes

Ce qu'il faut préserver

Lieux de vie (Figeac),
restaurants ouverts les soirs,
cinéma, les structures Jeunesse
(BIG, MJC,
Culture : les Docks, MJC
Garantie jeunes, Mission
Locale, Ecoles de musique

Les propositions

Mise en réseau de connaissances, d'expériences - Développement de
l'intergénérationnel - Suivi santé - **Ouverture d'un siège associatif** pour la jeunesse
- Créer un **lieu d'accueil le temps de midi** - Développement des formations post-
bac - **Ouverture plus tardive** des lieux de loisirs
Développer les pratiques culturelles, des lieux de musique, d'expression,
d'échanges - Faire plus confiance à la jeunesse
Développer des **festivités à Cahors à partir de groupes d'autres territoires**

Atelier Thématique Personnes âgées

Ce qui manque

Le lien social
La pratique des activités
adaptées
Plus de **maisons de santé**

Ce qu'il faut préserver

L'effectif des médecins et les maisons de
santé
Les 4 hopitaux et l'aide à domicile
L'accueil des aidants et des groupes de
parole
Des mobilités adaptées

Les propositions

Compétence Personnes Agées à l'Agglomération
Amélioration de la **communication** et de la signalétique sur les aides à
domicile - Constituer une **équipe mobile de gériatrie**
Amélioration des conditions d'hébergement Ehpad
Démultiplier **l'accueil des aidants et les groupes de parole**
MSAP à conforter dans le service aux personnes âgées
Adapter les services de proximité : multiples ruraux et MSAP

Atelier Thématique Education

Ce qu'il faut préserver

Les écoles primaires, et un second degré à taille humaine
Gratuité des transports scolaires
Crèches, ALSH, associations d'éducation populaire
Infrastructures sportives

Ce qui manque

Prévention des jardins d'enfants
Coordination des dispositifs enfants en difficultés
Développement des jardins d'enfants
Formation des acteurs associatifs
Inégalités d'accès à la culture selon les territoires
Formations post bac et collaborations avec l'enseignement supérieur
Adéquation offre formation / emploi

Les propositions

Développement du campus des métiers
Restructuration des réseaux scolaires aboutissant à des structures solides, pérennes
Harmonisation des conditions matérielles des collèges
Développement des formations post-bac en lien avec départements voisins
Transports et logement pour étudiants et demandeurs d'emploi
Espaces communs de concertation pour les acteurs éducatifs
Développer l'anglais en vue de l'accueil touristique
Etablir des passerelles Bac/Master = deux premières années
Soutenir le milieu associatif
Développer l'**encadrement des jeunes désœuvrés** hors temps scolaire

Ce qu'il faut préserver

Lignes SNCF, Brive-Rodez, Brive
Aurillac, Transports scolaires gratuits
Structures petites enfance, écoles
collèges
Médecine, pharmacies, Hopital Saint
Céré et urgences
Soutien aux associations

Ce qui manque

Couverture piscine et apprentissage
natation
Numérique et téléphonie mobile
Structures d'accueil petite enfance
Présence gendarmerie
Déplacement des jeunes

Les propositions

Développer démarches d'accueil d'actifs
Connexion territoires-hôpitaux : réseau interterritorial pour capter
les compétences médicales
Téléphonie mobile et numérique à compléter
Salarier les médecins volontaires
Privilégier le fret ferré aux camions (Bagnac)
Développer le TAD et le faire connaître
Affirmer l'enfance comme priorité
Passer le périscolaire en compétence intercommunale
Soutien financier au périscolaire

Ce qui manque

Lieux de convivialité à Cahors
Manque de fréquences ferroviaires
Fracture numérique et téléphonie mobile
Renouvellement des agriculteurs et viticulteurs
Développement des services à la personne
Ophtalmo, dentistes - Vieillesse médecins
Plus d'infirmiers dans les Ehpad – lits SSIAD
Accompagnement à la fin de vie

Ce qu'il faut préserver

Aides à domicile, services à la personne
Gardes d'enfants en nombre suffisant
Offre culturelle suffisante mais pas assez accessible
Commerces de proximité
Pompiers, gendarmerie

Les propositions

Priorités :

Santé, Scolaire, Services à la personne, Commerces de proximité
Lieux de convivialité et animations en faisant venir à Cahors des groupes d'autres territoires
Offre culturelle à rééquilibrer – Culture pour les jeunes
Inciter les médecins à prendre des stagiaires
Favoriser les conditions **d'accueil des nouveaux médecins**
Engager des actions pour l'installation de certaines disciplines de santé -
Accompagnement à la fin de vie
Développer les transports à la demande, notamment personnes âgées
Création de **pistes cyclables**

3. Les enjeux qui se dégagent de l'ensemble

20 enjeux pour les services dans le Lot

RAPPEL : Un SDAASP doit permettre de :

1. Renforcer l'offre de services en zones rurales, en quartiers urbains sensibles, en espaces périurbain
2. Développer la mutualisation des services

L'amélioration de l'accessibilité ne doit pas être analysée qu'en termes quantitatifs (nombre d'équipements ou de distance à parcourir) mais bien dans une approche qualitative (temps d'accès, horaires, services à distance...)

« Ainsi une Poste ouverte de 14 heures à 16 heures n'est pas vraiment accessible à l'ensemble des publics. Une crèche municipale réservée aux habitants de la commune n'est pas accessible pour les communes aux alentours. Les maisons de retraite avec deux ans de listes d'attente n'est pas accessible. Un spécialiste médical non conventionné n'est pas accessible pour tous les publics. Le bâtiment administratif sans parking gratuit à proximité n'est pas accessible. »

Source : Contribution de l'ADRETS adressée aux rapporteurs (Carole DELGA, députée de Haute-Garonne et Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère) de la « Mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles »

CONSTATS GENERAUX :

- Un taux d'équipements dans le Lot relativement satisfaisant avec une couverture territoriale intéressante
- Les temps d'accès sont globalement bons en moyenne mais trop long pour certains secteurs et les diminuer nécessite d'organiser une meilleure mutualisation à partir de l'existant (plurifonctionnalité des espaces d'accueil)
- Des espaces mutualisés existants et bien répartis : MSAP, MSP, EPM,
- Des lieux de concertation sur les services publics nombreux mais pour lesquels la loi n'a pas prévu de coordination plus transversale, tout en notant que le Préfet en assure la consolidation.
- Une géographie départementale qui laisse des territoires en difficulté : Causse, franges du département et quelques autres.
- Une volonté politique forte et notamment sur le numérique

3.1. 10 enjeux généraux

Enjeu n°1 : stabiliser et consolider les services existants

Le premier enjeu dans ce contexte de fragilisation de l'économie lotoise est de consolider les services existants puisqu'ils sont encore dans une densité satisfaisante globalement.

Un travail le plus large possible avec les opérateurs de services sera à effectuer dans la deuxième phase du schéma afin d'établir avec eux la manière dont ils peuvent s'engager à pérenniser leurs services existants.

Le concours des services d'appui économique sera recherché afin de diagnostiquer plus précisément les mesures à prendre pour la pérennité économique de certains services

Les mutualisations seront recherchées pour tous les services qui présentent une fragilité et dont la pérennité s'améliorerait en mutualisant certains volets de gestion ou de service.

Enjeu n°2 : développer des services nouveaux ou des prolongements de services existants

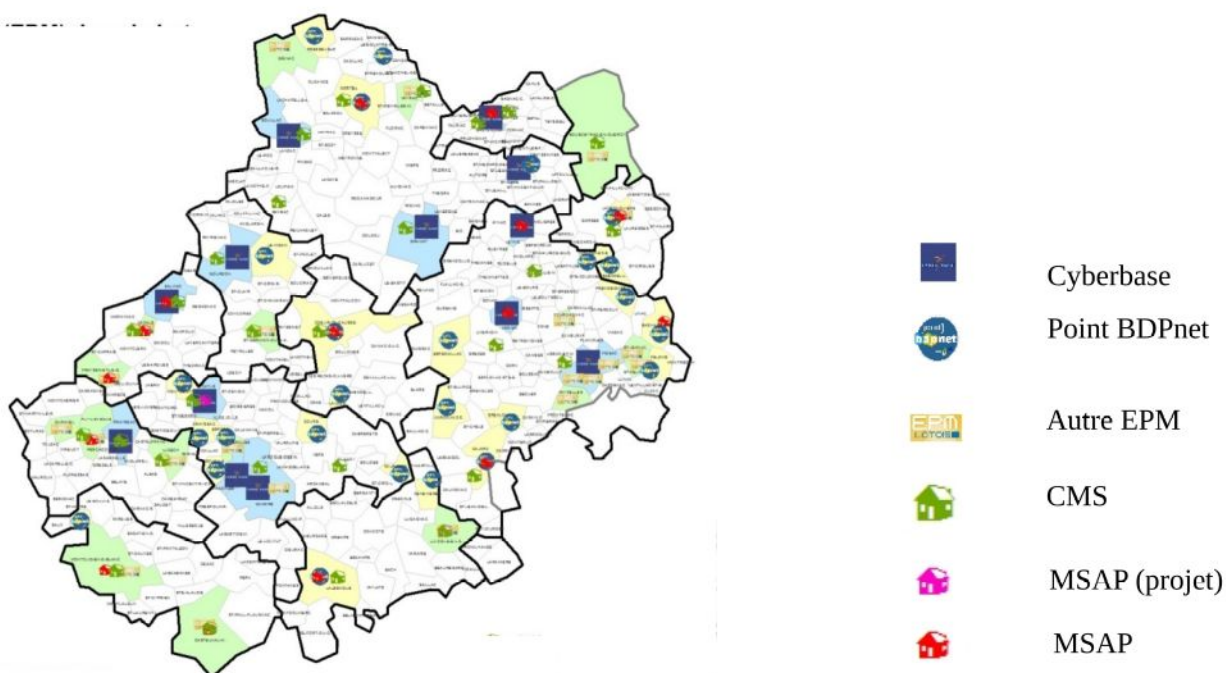
Le diagnostic, même s'il confirme un niveau satisfaisant d'équipements, a mis en relief quelques domaines à développer :

- le numérique en priorité. Un croisement sera fait avec le projet départemental pour vérifier les adéquations entre faiblesses détectées et projet de programmation.

- La téléphonie mobile avec quelques zones à renforcer/desservir
- L'implantation de certains services médicaux selon les secteurs

Enjeu n°3 : Consolider et terminer le maillage territorial des lieux de premier accueil du public

Lorsqu'on rapproche les implantations de trois types de lieux qui disposent de moyens humains d'accueil du public : MSAP, espaces numériques, centres médico-sociaux, la couverture territoriale du Lot devient très fine. Une recherche sur cette complémentarité pourrait améliorer considérablement la proximité de nombreux services de base.



Enjeu n°4 : adapter et/ou augmenter les amplitudes horaires et diminuer les temps de trajets par mutualisation des lieux de services

Les travaux avec les opérateurs de service et les services publics devront permettre d'identifier les modifications ou augmentations d'amplitudes horaires souhaitables pour s'adapter aux besoins du public.

Cette réflexion pourrait se conduire avec des groupes d'utilisateurs et les représentants des associations d'utilisateurs.

Une expérimentation pourrait également être conduite avec les services préfectoraux et des collectivités de nouvelles modalités d'accueil (horaires d'ouverture adaptés, permanences délocalisées...)

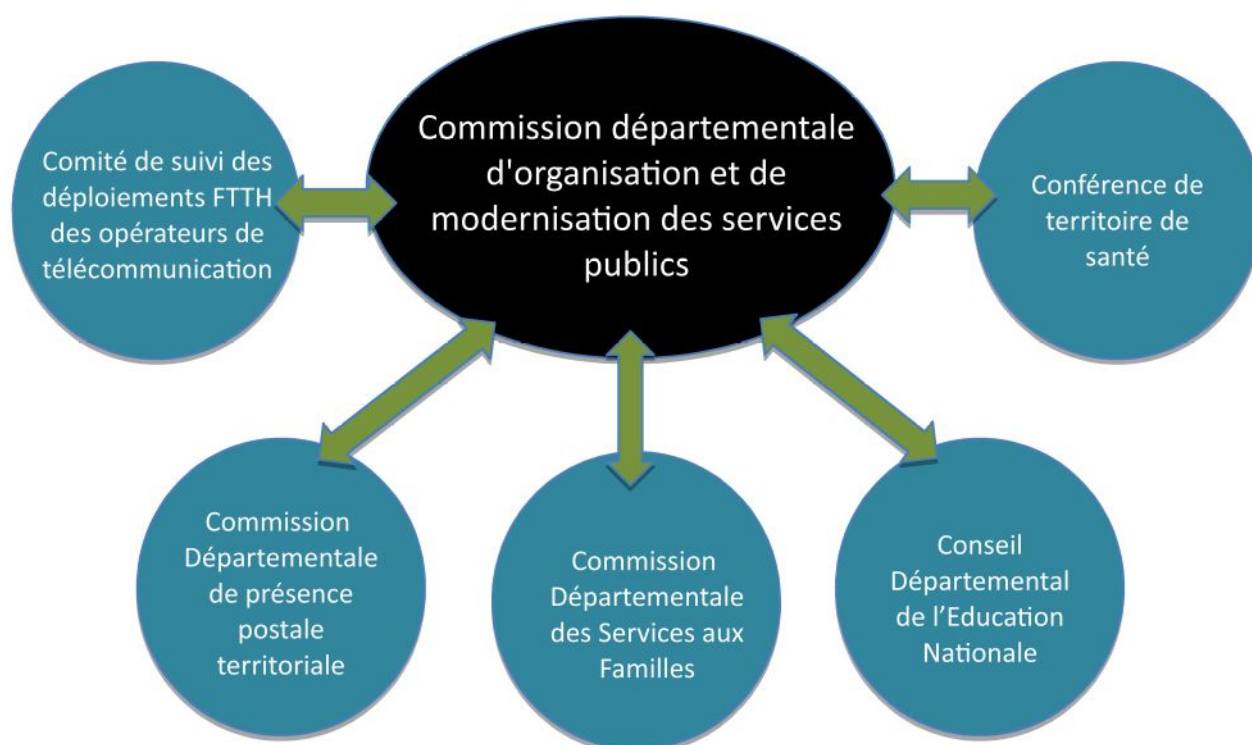
Enjeu n°5 : Faciliter l'accès des services aux publics fragiles

L'ambition de l'Etat et du Département consiste également à ce que tous les Lotois puissent accéder aux services. Au delà de la localisation et des horaires d'ouverture, les besoins exprimés montrent la nécessité d'accompagner, former, faciliter l'accès des services aux publics les plus fragiles du département :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Personnes à la recherche d'emploi
- Personnes en grandes difficultés.

Un travail avec les représentants des services d'accompagnement de ces personnes pourrait être conduit dans ce sens.

Enjeu n°6 : organiser la veille permanente sur les services et une gouvernance pérenne de l'accessibilité aux services



Ré-investir les commissions départementales de services publics (modernisations des SP, La Poste, conférence de santé, FTTH, CDEN...) et organiser une fois par an une conférence du SDASP en les réunissant toutes pour décloisonner et mettre en cohérence (ex de l'approche globale de la santé de l'ARS)

S'appuyer sur les bonnes pratiques de contractualisation pour les développer dans le Département : Contrat territorial de santé de Figeac, schéma triennal de l'offre scolaire...

Enjeu n°7 : mettre sur pied un dispositif départemental multi-financeur d'appui aux services

Les actions du schéma, même si elles ne sont pas toutes conditionnées par un investissement ou des coûts de fonctionnement nouveaux, nécessiteront globalement un recours à des financements spécifiques.

Il est proposé de réfléchir à la mise en oeuvre d'un dispositif spécifique de financement de l'amélioration des services au niveau départemental

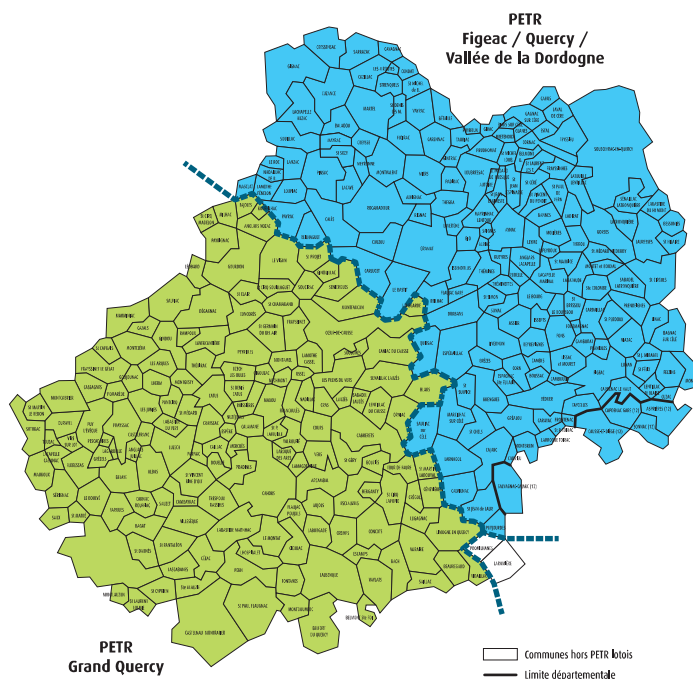
Enjeu n°8 : Participation citoyenne

Le maintien et le développement des services dépendent en grande partie des citoyens. Leur capacité à exprimer et préciser leurs besoins, mais aussi leurs modes de consommation, influent fortement sur l'offre de service.

Il est dans ce sens proposé d'organiser des "conférences citoyennes sur l'accès aux services" avec une vision très transversale. Le but est de sortir des logiques trop cloisonnées et d'orchestrer le nécessaire aller-retour permanent entre usagers et prestataires ou opérateurs de services.

L'objectif est également d'articuler ces débats et réflexions avec les projets en cours ou en projet au niveau de chacun des territoires, notamment ceux des intercommunalités, et d'organiser ainsi la possible émergence de nouvelles initiatives, elles-mêmes pourvoyeuses de développement.

Enfin, au-delà de leur contribution à la réflexion, le but est également d'encourager des initiatives citoyennes pour renforcer le niveau de services dans les territoires les moins denses.



A la proposition du bureau d'études de prévoir ces conférences à l'échelle des PETR, le comité de pilotage préfère à l'unanimité un échelon plus proche de l'habitant, le bassin de vie. C'est donc cette option qui est retenue.

Enjeu n°9 : Communication

De nombreuses demandes ont été exprimées tout au long de la première phase sur des besoins de communication sur l'offre et l'accès aux services.

Une première proposition serait d'éditer à l'échelle de chaque intercommunalité une carte des services à la population. En format numérique et papier, elle pourrait être mise à jour en permanence par les opérateurs de services et/ou les intercommunalités.

D'autres modalités de communication devront être recherchées, en s'appuyant notamment sur les différents sites Internet publics et/ou des opérateurs.

La signalétique dans les communes sera également un vecteur potentiel de meilleure utilisation des services existants.

Des systèmes d'évaluation par l'utilisateur des services sont également à développer.

Enjeu n°10 : Articuler le schéma des services avec le projet "Demain le Lot" et les projets de développement de l'Etat et des intercommunalités

Comme l'Etat, le Département du Lot a fait du schéma un réel enjeu de développement. Il a en parallèle établi son projet pour le mandat. C'est le projet "Demain le Lot", qui s'articule autour de quatre piliers pour l'action départementale :

De leur côté, les intercommunalités ont établi leurs projets de développement à l'échelle des territoires. La bonne articulation entre le schéma et ces stratégies et projets de développement, sera gage d'efficience et d'efficacité.



3.2. Cinq enjeux thématiques

Enjeu n°11 : Santé

Dans les 4 sources d'état des lieux croisées dans cette phase de diagnostic, la santé apparaît comme un enjeu prioritaire. Le diagnostic a par ailleurs mis en avant une stratégie forte de l'Etat dans ce domaine sous la houlette de l'Agence Régionale de Santé qui dispose de nombreux éléments de diagnostic mais qui a surtout mis en place un grand nombre d'actions sur le Lot, auxquelles il faut absolument s'articuler. Un travail d'approfondissement pourrait alors être conduit autour de plusieurs problématiques récurrentes :

- Le maintien d'un bon maillage de médecine généraliste
- La consolidation et le bon maillage des maisons de santé
- L'accessibilité des personnes les plus fragiles à la santé
- Les coopérations interhospitalières pour l'optimisation de la gestion des urgences et l'implantation sur le Lot de spécialités en coopération avec Toulouse notamment
- Les relais d'information et de vulgarisation sur la santé
- La santé mentale

Il s'agira également d'approfondir la démarche de l'ARS sur la prise en charge globale de la santé qui montre que les politiques publiques peuvent agir sur 50% de l'état de santé.

Enjeu n°12 : Education

On l'a vu, le maillage scolaire est plutôt globalement de qualité sur le Lot. Il en découle, compte tenu de la faible population, des fragilités à venir sur un certain nombre de secteurs géographiques. L'Education Nationale dispose des éléments d'anticipation. Plutôt que d'entrer dans des conflits locaux au moment d'annonces de fermetures imminentes, il pourrait être engagé un travail de prospective visant à construire en anticipation un projet éducatif adapté à chaque territoire concerné, ainsi que les liens avec le reste du domaine éducatif, afin d'anticiper positivement des évolutions démographiques à la baisse.

Sur les autres sujets de l'éducation, le maillage en associations d'éducation populaire est apparu comme un élément constitutif de l'attractivité du territoire, en lui apportant outre une animation dynamique, un certain nombre de services attractifs pour les habitants. Il serait opportun d'investiguer ce domaine avec les fédérations correspondantes et les intercommunalités et services départementaux et d'Etat.

Enjeu n°13 : Numérique Haut Débit

Le Département du Lot a engagé, avec le concours financier de l'Etat de la Région et de l'Europe, un ambitieux et important programme d'amélioration de la desserte en hauts débits et très hauts débits. C'est un atout indispensable au développement du territoire. Le phasage et la concrétisation de ce projet devront tenir compte autant que possible des priorisations territoriales qui sont ressorties du diagnostic.

Par ailleurs, un grand besoin d'accompagnement sur les usages est apparu. Un travail d'optimisation et de démultiplication des propositions d'accompagnement déjà apportées par les espaces numériques pourrait être conduit, en y associant les accompagnateurs habituels des personnes le plus en difficultés devant l'usage du numérique.

Plus largement, il faut profiter du plan de développement du numérique pour accompagner sur les usages et former les habitants (rôle des espaces publics numériques)

Enjeu n°14 : Mobilités

Le développement des mobilités pour l'accès aux services a été exprimé de multiples manières et dans la plupart des territoires. Un travail plus fin est à organiser à l'échelle des territoires intercommunaux afin de définir le bon curseur entre offre et demande.

Ce travail pourrait déboucher sur un échange approfondi et une négociation avec la Région, organisateur désormais principal de la mobilité, en articulation étroite cependant avec la SNCF et les intercommunalités qui ont opté ou opteraient pour la compétence locale de transports (adoption et/ou extension des périmètres de transports urbains).

Les spécificités de certains publics seront à prendre en compte dans ce travail. L'information et la communication ainsi que l'interopérabilité des modes de transports seront également à améliorer.

Enfin, les modes alternatifs de transports sont plébiscités et seront à démultiplier sur le département (co-voiturage, modes doux, etc...)

Enjeu n°15 : Solidarités

Cet enjeu est sous-jacent à tous les autres. A la solidarité territoriale que doit afficher au final le schéma, notamment par les enjeux territoriaux qui suivent, se combine un enjeu de solidarité humaine.

Il peut s'exprimer et se concrétiser de plusieurs manières :

- l'accessibilité spécifique aux personnes vivant une difficulté particulière. Nous l'avons traitée au fil des propositions, mais il serait précieux de disposer d'un point de vue direct des personnes concernées en organisant avec leurs accompagnateurs habituels l'expression plus précise de leurs besoins, et en travaillant avec les opérateurs de services sur la satisfaction de ces besoins.
- Les questions de tarification de certains services pourraient également être améliorées afin d'amoinrir le frein que la dimension financière peut produire pour la tranche la moins aisée des Lotois.
- Enfin, l'approche la plus territorialisée possible des logiques de développement social des services de solidarité du Département et de leurs partenaires serait à même d'améliorer l'accessibilité aux personnes socialement fragiles

3.3. Cinq enjeux territoriaux

Enjeu n°16 : Engager une démarche fine par territoires de définition des enjeux thématiques et locaux pour le territoire en lien avec les projets de développement

- **Un socle commun de services indispensables au maintien de la population et à l'attractivité de nouvelles populations**
- **Une forme de « priorisation thématique » complémentaire pour chaque territoire qui trouverait son équilibre par une zone de chalandise plus large**

Pour que le schéma ne reste pas seulement une bonne intention, une dynamique de débat territorial à l'échelle des intercommunalités mériterait d'être engagée afin d'intégrer les objectifs du schéma à leur plan de développement.

Les cartographies éditées à l'échelle du territoire, croisées avec les priorités du schéma et le point de vue des acteurs permettrait de prioriser les actions les plus indispensables à engager sur chaque territoire.

Enjeu n°17 : Identifier et valider les territoires les plus fragiles au regard de l'offre de services

Le premier travail à réaliser pour satisfaire cet enjeu, est d'établir la liste des services "socle", indispensables au maintien de la vie dans les territoires et à leur attractivité pour de nouveaux habitants ou de nouvelles activités.

Sur cette base, une déclinaison spécifique du schéma sur ces territoires fragilisés par pénurie de certains services, pourrait être établie.

Un travail de réflexion spécifique et d'orientations pourrait être engagé avec le Parc Naturel Régional qui oeuvre déjà dans plusieurs domaines, notamment la jeunesse dans ces secteurs souvent dépourvus de services pour elle.

Enjeu n°18 : Sur les pôles urbains, inscrire Cahors dans la démarche métropolitaine toulousaine, et développer une stratégie d'accueil des actifs sur Figeac

Outre les enjeux des territoires ruraux, les plus nombreux du département, le Lot doit également prendre en compte les enjeux pour ses deux principaux territoires urbains, Cahors et Figeac.

Le positionnement de Cahors dans l'environnement métropolitain de Toulouse passe en partie par sa capacité à maintenir et capter un certain nombre de services à la fois constitutifs de l'espace métropolitain, et aptes à irriguer le territoire lotois. C'est notamment le cas pour :

- Les formations universitaires et la recherche
- Les événements culturels d'envergure régionale
- La qualité du Centre hospitalier

De son côté, Figeac doit développer ses capacités de logement afin notamment de fixer la population active jeune attirée par le développement important de l'emploi industriel local.

Enjeu n°19 : Engager et construire des partenariats avec les départements voisins

De nombreux services ont été identifiés comme dépendant pour leur survie ou leur développement, de l'articulation avec les départements voisins. La problématique des franges territoriales du Lot trouvera en partie résolution de ces coopérations interdépartementales. La Préfecture et le Conseil Départemental pourraient engager ces échanges en priorisant quelques sujets récurrents :

- La santé et les urgences médicales,
- Les dessertes de transports,
- Le rayonnement d'un certain nombre de services de taille intermédiaire dont le maintien dépend d'un rayonnement plus large
- Le développement et l'information de l'offre culturelle

Enjeu n°20 : Imaginer, modéliser et expérimenter une économie spécifique de services adaptée aux secteurs à très faible densité

Pour certains territoires, l'ensemble des actions mentionnées risque malheureusement de ne pas permettre tout le maintien et le développement attendus de l'offre de services. La trop faible densité de population ne permet plus d'y atteindre les seuils économiques incontournables (le Haut-Ségala se prêterait bien à ce type d'expérimentation).

Outre les appuis transitoires permettant de prolonger leur existence, ces services nécessitent probablement un changement plus profond de modèle économique (par exemple par la simplification et l'adaptation des normes).

L'invention, avec le soutien d'autres départements ruraux, d'un modèle adapté à cette faible densité de population nécessitera de mobiliser à la fois :

- Les intercommunalités concernées
- Les services de l'Etat (y compris nationaux), de la Région et du Département
- Quelques opérateurs principaux de service
- Des représentants d'usagers

RECAPITULATIF

Enjeu n°1
Stabiliser et consolider les services existants

Enjeu n°10
Articuler le schéma des services avec le projet Demain le Lot

Enjeu n°9
Communication

Enjeu n°8
Participation citoyenne

Enjeu n°2 Développer des services nouveaux ou des prolongements de services existants

Enjeu n°3
Consolider et terminer le maillage territorial des lieux de premier accueil du public

Schéma des Services ENJEUX GENERAUX

Enjeu n°7
Mettre sur pied un dispositif départemental multi-financeur d'appui aux services

Enjeu n°6
Organiser la veille permanente sur les services et assurer une gouvernance pérenne de l'accessibilité aux services

Enjeu n°4
Adapter et/ou augmenter les amplitudes horaires et diminuer les temps de trajets par mutualisation des lieux de services

Enjeu n°5
Faciliter l'accès des services aux publics fragiles

Schéma des Services : ENJEUX THEMATIQUES

Enjeu n°11
Santé

Enjeu n°12
Education

Enjeu n°13
Numérique

Enjeu n°14
Mobilités

Enjeu n°15
Solidarités

Schéma des Services : ENJEUX TERRITORIAUX

Enjeu n°16
Engager une démarche fine, de définition par territoire des enjeux thématiques et locaux en lien avec les projets de développement

Enjeu n°17
Identifier et valider les territoires les plus fragiles au regard de l'offre de services

Enjeu n°18
Pôles urbains : inscrire Cahors dans la démarche métropolitaine toulousaine, et stratégie d'accueil des actifs sur Figeac

Enjeu n°19
Engager , construire des partenariats avec les départements voisins

Enjeu n°20
Imaginer, modéliser et expérimenter une économie spécifique de services adaptée aux secteurs à très faible densité

A partir de ces 20 enjeux pour les services dans le Lot, il a ensuite été nécessaire d'entrer dans une phase de priorisation puis de co-construction du plan d'action. C'est l'objet de la deuxième phase de construction du schéma. Un premier séminaire interne, associant les principaux responsables administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental a été organisé sans tarder après la fin de la phase d'état des lieux et de diagnostic. Le but était de fixer les axes prioritaires d'action.

Une fois validés par chacune des autorités (Préfète et Président du Conseil Départemental) ils ont alors pu faire l'objet d'une dynamique de co-construction avec les acteurs concernés, et associant autant que possible des habitants intéressés. C'est la phase des Fabriques qui ont été programmées à l'automne et ont décliné chacun des axes en projets d'actions.

Le Plan d'action du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public a ainsi été élaboré.

Il fait l'objet d'un document spécifique qui constitue la suite du présent document d'état des lieux.